

LA BIBLIOTHÈQUE DANS UN SERVICE D'ARCHIVES PLACE, FONCTIONS ET PRATIQUES

Journée d'étude

proposée par les Archives départementales de la Côte-d'Or
et le Centre régional du livre de Bourgogne

Jeudi 11 décembre 2014

ATTENTION : XX est la même personne. La personnes A, n'a pas donné son nom qui est donc à retrouver.

SOMMAIRE

Matin

Introduction par Edouard Bouyé, Directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or

Ouverture de séance par Emmanuel Pénicaut, Service interministériel des Archives de France, chef du bureau de la coordination du réseau

Réseaux, partenariats et collaborations, séance modérée par Ségolène Garçon-Toitot, Directrice adjointe des Archives départementales de la Côte-d'Or

- **Le réseau des bibliothèques d'archives** par Annie Prunet, Archives municipales de Marseille, et Sabine Souillard, Archives départementales de Seine-Saint-Denis
- **Acquisition & conservation partagées des fonds locaux : l'exemple du réseau des bibliothèques publiques de Bourgogne** par Alice Zunino et Maud Curtheley, Centre régional du livre de Bourgogne

Comment la bibliothèque d'archives est-elle présente sur le site des Archives départementales de la Côte d'Or par Elisabeth Grosjean, Archives départementales de la Côte-d'Or

Après-midi

Politique d'acquisition patrimoniale de la Bibliothèque municipale de Dijon par Caroline Poulain, conservatrice en charge du patrimoine à la Bibliothèque municipale de Dijon

Les problématiques des bibliothèques d'archives, table ronde modérée par Coraline Coutant, Service interministériel des Archives de France

- **Acquisition, conservation et numérisation partagées**
(rapporteur : Aubin Leroy, Directeur adjoint des Archives départementales du Doubs)
 - **Logiciels et thesaurus d'archives ou de bibliothèque ?**
(rapporteur : Patricia Guyard, Archives départementales du Jura)
 - **Restauration & reliure : quels prestataires, quelles procédures ?**
(rapporteur : Jean-Pierre Favard, Archives départementales de la Côte-d'Or)
 - **Mettre en valeur et faire connaître**
(rapporteur : Pierre-Frédéric Brau, Directeur des Archives départementales de l'Yonne)

Introduction

Edouard Bouyé, *Directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or* .

La bibliothèque cauchemardesque, selon Umberto Eco

1. Les catalogues doivent être subdivisés au maximum.
2. Les descripteurs matières doivent être décidés par le bibliothécaire. Les livres ne porteront pas au revers de la page de garde une indication de la rubrique où il convient de les ranger.
3. La cote doit être impossible à transcrire.
4. Le temps entre demande et réception des livres sera très long.
5. Ne pas servir plus d'un livre à la fois.
6. Les livres que vous avez réclamés au moyen d'une fiche et qu'on vous apporte ne peuvent pas être emportés dans la salle de consultation.
7. On évitera autant que possible l'existence de tout photocopieur.
8. Le bibliothécaire devra considérer le lecteur comme un ennemi, un désœuvré, un voleur potentiel.
9. Presque tout le personnel doit être affecté de handicaps physiques.
10. Le service de renseignements pour les lecteurs devra être inaccessible.
11. On découragera le prêt.
12. Le prêt inter-bibliothèque sera impossible et dans tous cas il exigera des mois.
13. En conséquence de tout ce qui précède, les vols seront très faciles.
14. Les horaires doivent coïncider exactement avec les horaires de travail, décidés par accord préalable avec les syndicats : fermeture absolue le samedi, le dimanche, le soir et à l'heure des repas.
15. Il sera impossible de se restaurer à l'intérieur de la bibliothèque de quelque façon que ce soit et pas davantage à l'extérieur de la bibliothèque sans avoir auparavant restitué tous les livres qui vous ont été confiés.
16. Il sera impossible de réserver son livre pour le lendemain.
17. Il sera impossible de savoir qui a emprunté le livre qui manque.
18. Autant que possible pas de toilettes
19. Dans l'idéal, l'utilisateur ne devrait pas pouvoir entrer à la bibliothèque.

L'anti-bibliothèque d'archives (d'après U. Eco, mis à jour et adapté aux bibliothèques de services d'archives)

- ✓ Les présentoirs exposant les nouvelles acquisitions seront bannis : ils prennent de la place et distraient les chercheurs de leurs recherches
- ✓ Le classement et la cotation obéiront à des principes incompréhensibles, mais conformes à tous les règlements en vigueur
- ✓ L'agent affecté à la bibliothèque sera délibérément privé de toute formation en

bibliothéconomie comme en informatique, et de tout contact avec les lecteurs comme avec ses *alter ego*

- ✓ Domaine périphérique, la bibliothèque d'archives doit être la variable d'ajustement budgétaire et scientifique
- ✓ La presse ancienne sera réputée non communicable à perpétuité, pour des raisons de conservation et parce que les journalistes (qui racontent n'importe quoi) ne sont pas des sources fiables pour l'historien
- ✓ Les ressources numériques en ligne et les réseaux sociaux ne seront considérées qu'avec une extrême prudence, car ils encouragent les lecteurs à la paresse et vident les salles d'archives
- ✓ Les propositions de dons de livres seront par principe déclinées sans examen, car les archives ne sont pas une poubelle
- ✓ Les acquisitions seront faites au gré des goûts et des besoins du conservateur
- ✓ Les usuels seront réduits au minimum, car les chercheurs ne sont pas aux Archives pour lire des livres
- ✓ En cas de vente publique de livres anciens, la concertation préalable entre institutions patrimoniales est à proscrire, car il faut que le meilleur et le plus riche gagne
 - ✓ Le catalogue papier, ou du moins ses fiches-matières, sera inaccessible aux chercheurs
- ✓ La rétroconversion informatique du catalogue papier, loin d'être une priorité, n'est envisageable que lorsque l'ensemble des archives proprement dites auront été inventoriées pièce à pièce.
- ✓ En cas de rétroconversion imposée par la collectivité ou le SIAF, il est conseillé de faire l'économie de toute indexation
- ✓ La bibliothèque sera, de toute façon, réservée aux agents des archives

Ouverture de séance

Emmanuel Pénicaut, *Service interministériel des Archives de France, chef du bureau de la coordination du réseau*

Merci beaucoup, Monsieur le directeur, on pourrait ajouter à cette antibibliothèque que toute journée d'étude organisée à l'initiative d'un service d'Archives départementales et non pas de l'administration centrale sera snobée et sinon interdite.

Bonjour à tous. Le directeur des Archives de France m'a demandé de vous transmettre toutes ses salutations. Pour faire un peu d'histoire, c'est en 1837 que le Ministère de l'Intérieur demande la création de bibliothèques administratives dans les départements. En 1843, elles sont confiées aux Archives départementales. On a donc une distinction entre bibliothèques administratives et bibliothèques historiques. Pour ces dernières, on pourrait dire qu'elles ont toujours existé dans les Archives. La réglementation qui les régit date plutôt de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Pour aller vite, quelques circulaires : après la 2e Guerre mondiale, en 1948, c'est la mode des centres de documentation administrative, culturelle, etc. et il faut bien reconnaître que l'intérêt pour les bibliothèques a été irrégulier. En cherchant la trace des enquêtes sur les bibliothèques d'Archives, on en trouve une en 1975 et une en 1995. M. Moysse (précédent directeur des ADCO) a été l'un des acteurs de l'enquête de 1995.

Comment connaissons-nous, aujourd'hui, depuis Paris, l'état des bibliothèques ? Par le biais des

rapports annuels mais on ne peut parler réellement d'une politique des bibliothèques d'Archives. On n'en connaît pas le métrage total. En termes de quantité, on n'avait que quelques chiffres en 1995. On connaît en revanche le budget d'acquisition, entre 5 et 10 000 € par an. Treize services déclarent dépenser plus de 15 000€ pour leurs acquisitions annuelles. Si l'on se tourne du côté des logiciels utilisés, c'est l'extrême diversité : il existe 26 systèmes différents. 2 sont majoritaires : 17 services utilisent Arkheia et 11 Orphée qui est un logiciel de bibliothèque. Que représente le livre dans le montant global des communications en salle de lecture ? A peu près 5 %.

Au delà de ces chiffres, ce qui est important c'est de prendre en compte l'histoire du fonds, de faire la distinction entre bibliothèque administrative et bibliothèque historique et de définir une politique documentaire simple. De quoi avons-nous besoin en salle de lecture, c'est-à-dire comme usuels (livres les plus consultés) ? Ils sont un réel complément des archives à entretenir, à mettre à jour régulièrement. Il faut ensuite travailler à une politique documentaire élaborée, ce qui sera l'objet de nos discussions cet après-midi. Cette politique documentaire va s'appliquer de façon concrète, en fonction des institutions existantes qui sont diverses. Ce sera également évoqué cet après-midi. Parfois, les CRL sont particulièrement actifs et travaillent beaucoup avec les bibliothèques, parfois il ne le sont pas. Les conseillers Livre et Lecture des DRAC sont aussi plus ou moins actifs. Il existe aussi des portails : dans quelle mesure les bibliothèques d'archives les rejoignent ? Il existe, là aussi, un véritable chantier à mettre en œuvre.

Voilà, je crois que l'objet de ces quelques pistes sera notre travail de la journée. Je souhaite un succès très vif à ces débats. Nous sommes deux, ici, à représenter les Archives de France et soyez sûrs que nous vous écouterons avec beaucoup d'attention parce-qu'on voit une continuité : 1975, 1995 et presque 2015. Je ne vous cache pas que lorsque le directeur des Archives de la Côte-d'Or nous a parlé de cette journée, nous nous sommes dit que c'était justement dans les projets du SIAF de réfléchir d'un peu plus près aux bibliothèques d'Archives départementales et nous aimerions, peut-être dans le courant de l'année prochaine, publier une enquête plus approfondie. Cette journée constitue pour nous une base de réflexion très utile et j'en remercie très vivement le directeur.

Merci beaucoup.

Réseaux, partenariats et collaborations

Ségolène Garçon-Toitot, *Directrice adjointe des Archives départementales de la Côte-d'Or*

Merci, Emmanuel. La séance de la matinée sera consacrée à la présentation des structures permettant la mise en réseau et la collaboration départementale entre les bibliothèques à partir de 2 exemples, l'un national et l'autre régional. Tout d'abord, Annie Prunet, responsable de la bibliothèque des AM de Marseille, et Sabine Souillard, responsable de la bibliothèque des AD de la Seine-Saint-Denis nous parlerons du réseau des bibliothèques d'Archives qui s'est mis en place, sauf erreur de ma part, en 2013, puis, dans un second temps, Alice Zunino et Maud Curtheley qui sont, entre autres choses, chargées de la valorisation du patrimoine écrit au CRL de Bourgogne, aborderons les questions d'acquisition et de conservation partagée des fonds locaux, s'appuyant sur l'exemple du réseau des bibliothèques bourguignonnes. Le programme de la matinée étant assez serré, je vous remercie de bien garder en mémoire les questions que pourraient susciter ces 2 interventions et de les poser cet après-midi au cours des différents ateliers.

Je passe donc la parole à Annie et Sabine.

- **Le réseau des bibliothèques d'archives**

Annie Prunet, *Archives municipales de Marseille.*

Sabine Souillard, *Archives départementales de Seine-Saint-Denis.*

- **Objectifs de la présentation :**

Présenter le réseau Bibliothèques d'archives à des professionnels de la culture pour souligner son importance croissante au sein du monde des Archives et des bibliothèques.

En dégager les aspects nouveaux : premier réseau de ce type, maillage national, repose sur l'initiative et l'implication des bibliothécaires et sur un travail collaboratif avec création d'outils en ligne.

- **Contexte de cette présentation**

Sabine Souillard et Annie Prunet remercient particulièrement de leur invitation les Archives départementales de la Côte d'Or et le CRL de Bourgogne : présenter le réseau des bibliothécaires d'archives devant vous est une première reconnaissance, que nous devons à Edouard Bouyé, Directeur des Archives départementales de la Côte d'Or, à Elisabeth Grosjean, bibliothécaire des Archives départementales de la Côte d'Or et membre du réseau et au soutien du CRL.

Pourquoi cette présentation ?

La journée d'étude organisée aujourd'hui par les AD de la Côte d'Or et le CRL de Bourgogne sur les bibliothèques d'archives entend faire le point sur la place, les fonctions et les pratiques de ce type de bibliothèque.

L'année des bibliothèques offre un contexte propice à cette réflexion ; si elle a surtout suscité de grands événements dans le monde des bibliothèques de lecture publique, les problématiques des bibliothèques spécialisées doivent aussi être abordées.

A l'heure où plus que jamais la convergence des métiers - bibliothèque, archives, documentation – est un sujet qui nous préoccupe, une présentation du réseau des bibliothécaires d'archives est donc d'actualité.

La création du réseau est récente : début 2013. Aujourd'hui il commence à avoir une identité et c'est ce que nous souhaitons ici vous présenter. Nous aborderons avec vous ce qu'est une bibliothèque d'archives, la création du réseau des bibliothécaires d'archives, son esprit « réseau », nos objectifs et nos projets.

1. La bibliothèque dans un service d'archives : définitions, problématique

Définitions :

Avant de présenter les principales étapes et les objectifs de notre projet, il nous a semblé important et opportun de rappeler dans ses grandes lignes le contexte des bibliothèques d'archives (BA), ce qui les singularise, et ce qui leur fait défaut.

Pour commencer, rappelons donc qu'une BA est *rattachée à son lieu de tutelle*. En effet c'est un :

secteur rattaché à un service d'archives

secteur complémentaire, dont les collections sont solidaire des fonds archivistiques

bibliothèque patrimoniale : à la fois administrative et historique

bibliothèque spécialisée : d'étude et de recherche : de référence

bibliothèque de travail : de documentation professionnelle : dictionnaires, encyclopédies, ouvrages sur l'histoire des institutions, sur le droit, sur l'art, sur l'histoire religieuse (sources,

cartulaires)

- Une BA offre donc de nombreux atouts documentaires. Cependant, ses collections sont souvent mal connues du public des Archives. Des collections en effet constituées à partir de sources secondaires (imprimés). C'est pourquoi ces collections ont pendant longtemps été considérées comme moins « riches », moins importantes que les fonds d'archives.

Pourtant les BA ont une histoire reconnue, officielle et obligatoire. A preuve, leur environnement juridique :

- Circulaire du 26 août 1837 qui rend les bibliothèques administratives obligatoires (anciennement celle des préfectures au 19^e, qui seront versées ensuite aux Archives départementales)
- Vers 1843, les bibliothèques administratives sont confiées aux archivistes, chargés de recevoir toutes les publications administratives du département (*droit, jurisprudence, bulletin des lois, moniteur universel*) (1820 : obligation de recevoir *Le Moniteur*)

en 1854, le directeur conservateur des Archives départementales a la charge officielle de cette bibliothèque administrative

- Règlement général des Archives départementales du 1^{er} juillet 1921 qui reconnaît officiellement les bibliothèques historiques (toutefois elles demeurent facultatives) aux côtés de la bibliothèque administrative obligatoire
- Arrêté du 31 décembre 1926 qui porte règlement des Archives communales, et qui reconnaît l'existence d'une bibliothèque administrative
- 1952 : la Direction des Archives de France oblige les archivistes à s'abonner au JO complet
- Circulaire commune Direction des Archives de France/Direction du Livre et de la Lecture du 2 septembre 1994 qui définit les acquisitions de bibliothèque des services d'archives : répartit les attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques. *Les services d'archives doivent « mettre à la disposition des chercheurs, des ouvrages de références relatifs à l'histoire générale ou locale, soit des ouvrages complémentaires des fonds conservés par le service d'archives ».*
- Code du patrimoine en 2004

Réglementation du Dépôt légal des périodiques

Problématique

Malgré leur cadre réglementaire, les BA ne sont pas toujours bien connues ni reconnues. Le problème des bibliothèques d'archives, c'est qu'elles ont des fonctions de bibliothèques classiques mais avec des missions spécialisées. *Elles ne se sont pas construites en référence aux bibliothèques*

traditionnelles : pas de cadre de classement officiel ni de réflexion clairement aboutie sur les acquisitions : des acquisitions partagées entre utilité administrative et intérêt historique.

La BA est un service au service des Archives.

Parce que les Directeurs ne lui accordent pas tous la même importance, elles sont, d'un département, d'une ville ou d'une structure à l'autre, très différentes les unes des autres en taille, en volumétrie et en gestion.

Elles souffrent d'un manque de reconnaissance et souvent d'un manque de moyens en outils et personnel : l'équipe est souvent réduite à une personne, parfois un agent sans qualification.

Et pourtant les archivistes le disent : elle est indispensable !

Comment remédier à cette situation où de nombreuses bibliothèques courent le risque d'être de moins en moins bien gérées et où les bibliothécaires sont isolées ?

Avant le réseau, comment s'informer et échanger ?

(Voir aussi Bibliographie à la fin de cette présentation)

Quelques articles dans des revues professionnelles mettent l'accent sur ce type de bibliothèque, avec pour objectif de les faire connaître.

Un livre, *Bibliothèques d'archives*, écrit par Véronique Bernardet et Sabine Souillard, est publié par l'AAF en 2010, dans la collection « Les petits guides des archives » : il est encore aujourd'hui le seul livre sur ces bibliothèques et est une référence pour de nombreux bibliothécaires.

Un stage « Gérer une bibliothèque d'archives » organisé annuellement par l'AAF et assuré par des professionnels est un temps de formation mais aussi un espace-temps de rencontre, où l'on échange sur nos problématiques et pratiques communes.

Un projet d'annuaire : un questionnaire permettant d'obtenir une description de nos différents lieux bibliothèques est envoyé dans de nombreux services d'archives avec pour objectif de mieux se connaître et de pouvoir se contacter.

2.-Étapes de la création du réseau. Objectifs.

Un besoin

Le réseau est né d'un besoin : besoin de sortir de l'isolement, besoin de se faire connaître et de se faire reconnaître

Le réseau est né également de rencontres : favorisées notamment par les formations

Le réseau va naître de ce besoin et de rencontres : besoin de sortir de notre isolement et d'informations fiables et personnalisées, adaptées à ce genre de bibliothèque.

Les étapes : en 2 temps

Le réseau, au commencement est une idée de groupe métier émise par Véronique Bernardet (AD 13)

Ma rencontre avec V. Bernardet date de 2008 (au cours du *stage intitulé « Gérer une*

bibliothèque en services d'archives » à l'AAF). A l'issue de ce stage, nous décidons d'écrire un guide sur les bibliothèques d'archives, avec le soutien et sous l'égide de l'AAF. Publication du guide en 2010. Puis projet de constituer un groupe métier référentiel afin de prolonger le travail entrepris sur le guide, et de poursuivre la réflexion sur la transversalité des métiers des bibliothèques et des archives. Et surtout pour épauler les agents ayant en charge la gestion complète ou partielle de BA.

Projet qui restera à l'état de projet, en raison de nos activités respectives qui à l'époque ne nous permettent pas de débiter le travail.

Projet réamorcé avec Annie Prunet, que je rencontre au cours du stage à l'AAF en 2012.

Nos objectif : fonder un groupe métier de bibliothécaires d'archives, et par ricochet, créer un réseau de bibliothèques d'archives. Ce distinguo peut sembler anodin ou inutile. Pourtant au regard du cheminement de notre projet, il s'explique en deux temps :

Après la parution du guide : le projet se décline au départ tel un groupe (au sens groupe de travail) qui rassemblant des thématiques professionnelles qui incombent aux BA et qui va en ce sens *produire des documents professionnels tel que des axes de travail, des orientations, des méthodes, des pistes, des conseils.*

Deux ans après la parution du guide : le projet se conçoit ensuite, par-delà les documents à construire, tel un réseau : un *ensemble d'agents à sensibiliser* à notre action, *à regrouper au sein de notre entreprise, en bref à mobiliser.*

Début d'année 2013 : relance du projet : on contacte l'AAF afin d'obtenir l'autorisation de créer officiellement un groupe métier au sein de leur association et via leur site.

Pour ce faire on articule le projet : fiche tract qui décline les objectifs, les actions à programmer et les moyens à mettre en œuvre, fiche qu'on soumet à l'AAF pour obtenir son accord, et qu'on envoie ensuite à des services d'archives, tel un mot d'ordre, pour rallier à notre cause des participants.

Petit noyau de 3 personnes, puis 5, puis 10 etc.

Notre démarche va s'accélérer au moyen de l'article paru dans la *Lettre des Archivistes*, à l'automne 2013, qui annonce la création d'un réseau des Bibliothèques d'Archives.

Article très bien accueilli : retentissement très positif. Nous sommes alors contactées de toutes parts (mails de bibliothécaires en services d'archives départementales et communales). Les agents ont envie de nous rejoindre et de participer au réseau.

Les objectifs

Les besoins et notre réflexion commune nous ont permis de dégager les objectifs suivants :

révéler et valoriser l'existence et le rôle documentaire mal connus de leurs bibliothèques rattachées à leur lieu de tutelle (archives régionales, départementales, communales, associatives, d'entreprises etc.)

gagner en professionnalisme grâce à une reconnaissance dans les archives et hors des archives : s'inscrire d'une manière forte dans le paysage des bibliothèques publiques

françaises

expliquer la présence des livres dans les archives, diffuser l'histoire des BA
promouvoir l'identité de ces bibliothèques transversales qui ont une gestion documentaire à la fois similaire de celle des bibliothèques spécialisées, mais avec une pratique également proche des bibliothèques de lecture publique
explicitier leur fonctionnement dépendant de leur lieu de tutelle, et par conséquent influencé par des pratiques archivistiques
apporter un soutien, de l'information et de la formation aux bibliothécaires nouvellement nommés et souvent isolés
offrir un espace de réflexion, de dialogue et d'échange sur les pratiques professionnelles plus spécifiques à ces bibliothèques : chantiers à défricher (collecte, cotation, gestion des fonds privés), harmonisation de ces pratiques (normes, limites, affranchissements), présentation et mutualisation de projets (politique documentaire voisine ou commune, acquisitions partagées à définir ou à développer, nouveau SIGB, catalogue informatisé sur site etc.), signalement des travaux en cours (répertoires, bibliographies, chartes, etc.)

3.-L'esprit Réseau du Groupe Métier Bibliothécaires d'archives

L'AAF nous a créé un Groupe Métier : le soutien indispensable de cette association a été primordiale pour que notre réseau trouve une place au sein de la profession. Il n'a en effet pas d'autre statut à proprement parler. Il n'est pas associatif et repose encore aujourd'hui sur notre initiative, notre investissement personnel et celui des membres.

Choix de l'AAF: choix de l'institution soutien de notre projet

Pourquoi le choix de l'AAF: choix de cette association soutien de notre projet pour trois raisons

- les BA sont abritées par l'institution Archives
- besoin de marquer la reconnaissance de la communauté des archivistes.
- travail déjà mené avec l'AAF précédemment, avec la formation (stage « Gérer une bibliothèque dans un service d'archives ») et publication du guide sur les bibliothèques d'archives.

Mais si la reconnaissance des archivistes nous importe beaucoup, nous sommes des bibliothécaires, avec une place à définir aussi au sein d'une association regroupant des bibliothécaires : nous avons ainsi pu signifier à l'ABF l'importance qu'elle a pour notre réseau en organisant dans leurs locaux notre première réunion et en publiant un article dans Bibliothèque(s).

Les membres :

Nombre total : exactement 26 et plus largement une petite trentaine,

16 Archives départementales, 4 Archives communales + autres structures dont 2 AN (ANOM)

Toutes les régions sont représentées (un peu moins le Nord)

A noter : suite à une attente forte, un enthousiasme encourageant et la satisfaction des membres à

voir le réseau se développer

L'esprit « Réseau » s'appuie sur un principe, qui nous est imposé par la force des choses : travailler à distance de manière collaborative. Nous souhaitons adopter un fonctionnement où chaque membre peut apporter sa contribution dans la mesure de ses moyens et de son temps.

La première action fédératrice : rédaction d'une charte documentaire.

Ce document nous permet de nous reconnaître et donc de nous rassembler.

On a débuté le travail par la charte documentaire (*sans parler pour autant de charte des collections*). Nous ne voulions pas tout de suite entrer dans des considérations techniques de politiques d'acquisitions. Avec cette charte dite documentaire, l'idée est d'explicitier et de promouvoir le caractère spécifique de nos bibliothèques

Objectif principal : Avoir un document de cadrage qui nous positionne aux côtés des archivistes et aux côtés des bibliothécaires, et qui soit un point d'appui pour nos travaux en cours et à venir.

Charte intitulée : « *Des bibliothèques d'archives : présentation et définition* »

Il s'agit d'un document qui explicite la définition des bibliothèques d'archives et leur politique documentaire en fonction des missions à remplir et des publics à desservir.

Ce document traduit la vocation d'une bibliothèque d'archives - quel que soit son lieu de tutelle – et énonce sa fonction documentaire en incitant à réfléchir sur des acquisitions partagées.

Charte écrite en commun : on s'est partagé le travail de rédaction. Validation du document par les tout premiers membres du réseau.

4.-Atteindre nos objectifs

- Comme nous l'avons déjà souligné, le réseau souhaite durer et ne (sur)vivra que s'il s'appuie sur les bases solides et constantes d'un travail mené en commun.
- **Grâce à des outils : deux espaces d'échanges et d'écriture collaboratives :**
- >L'espace du [Groupe Métier sur le site de l'AAF](#) :

Construction du groupe métier sur le site de l'AAF, structuré par rubriques, (liberté pour le structurer et l'alimenter) avec ses avantages : soutien officiel de l'AAF et lieu de stockage des documents validés par les membres et ses limites : difficulté pour échanger et sous condition d'adhérer pour une utilisation optimale

- Le blog « Des livres aux Archives »
- *Le choix du logiciel de blog « e-monsite » se justifie par sa relative facilité d'utilisation, ses nombreuses possibilités et son coût modéré. Voici comment nous avons organisé la structure de notre site – blog en fonction de nos objectifs et des activités que nous souhaitons mener : démonstration en ligne sur [Des Livres aux Archives](#)*

Grâce à un fonctionnement au sein du réseau :

Nous souhaitons asseoir assez rapidement un fonctionnement stable au réseau grâce à

des actions de coordination et des actions de collaboration.

Actions de coordination :

-référencer le blog , alimenter et modérer le blog et plus particulièrement le travail sur les fiches pratiques

*-alimenter l'espace du groupe Métiers sur le site de l'AAF avec les fiches finalisées, les articles, les documents des différentes bibliothèques, etc
-organiser une réunion annuelle*

Actions de collaboration

*-participer à la rédaction d'articles , d'une fiche pratique, à la réflexion d'un atelier
-faire du « marketing » pour le réseau dans sa région, son département, sa commune.
Participer à des journées d'étude qui feront connaître le réseau*

En faisant vivre des activités

Nous dégageons trois activités principales :

- la rédaction de fiches pratiques
- des réflexions autour d'ateliers thématiques
- la construction d'un annuaire national.

Objectif de départ : *avoir une liste de référents* sur chaque bibliothèques d'archives (municipales, départementales, régionales, associatives...)

Collaboration : *le recensement ne pourra se faire qu'à l'aide de tous les bibliothécaires d'archives*

Moyen : une grille de renseignements en ce sens a été réalisée dans Excel : coordonnées, date de création de la bibliothèque, nombre de documents etc.

Répertoire : par ailleurs, un 1^{er} travail de signalisation avait été effectué par Véronique Bernardet (*enquête en 1999*)

Actuellement, nous devons *travailler à nouveau sur la grille*, et dès qu'elle sera prête, elle sera mise sur le blog, et *chacun pourra la télécharger*, la remplir avec ses propres données et *contacter les bibliothécaires de sa région pour la leur faire remplir*.

Le choix de ces activités a été validé lors de notre première réunion de réseau : elles correspondent à nos besoins de formation et de partage d'information.

Démonstration sur le blog.

Aujourd'hui : nos petites victoires, nos problématiques & notre motivation

Reconnaissance de l'AAF, de l'ABF et de nombreux directeurs. Invitation à cette journée d'étude pour nous faire connaître : on aimerait continuer ce genre d'action, dans le milieu Archives mais aussi dans le milieu Bibliothèques

Problématique : vivre au quotidien et durer !

Faire vivre un réseau est un travail qui requiert du temps (pas encore de l'argent mais ! ...): -Investissement personnel car une partie du travail se fait à la maison (certaines DSI n'autorisent pas l'accès aux logiciels de blog...)

-Travailler à distance : aujourd'hui, certains outils comme le blog, rendent ce désir possible. Mais il faut suivre la mode de l'informatique pour pouvoir continuer à travailler en ligne

Travailler de manière collaborative : le virtuel c'est bien mais le présentiel aussi. Une réunion annuelle nous permet de nous connaître mieux, de créer des bases solides au réseau fondées sur des complicités professionnelles, des créations communes et des sympathies : en bref, de l'humain. La première réunion a eu lieu le 7 novembre 2014 à Paris. Elle nous a permis de tester les motivations et de valider une organisation du travail en ligne.

Demain, nos projets :

Continuer à développer le réseau : être toujours plus nombreux pour utiliser les compétences de chacun, nous faire connaître et pour asseoir notre place aux sein des Archives et des Bibliothèques.

Nous vous remercions de votre attention !

Le réseau des bibliothèques d'archives : bibliographie selective & sitographie.

Avant La création du réseau, les publication suivantes :

Bernardet Véronique et Souillard Sabine. *Bibliothèques d'archives*. Paris : Association des archivistes français, 2010. 55 p. Collection Petits guides des archives

Bernardet Véronique. *Essai pour une histoire des bibliothèques d'Archives départementales*. (13 p.). In : La Gazette des archives, 2011, n°223, p.106-119

Bernardet Véronique et Souillard Sabine. *Les bibliothèques d'archives : des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2011, n°4, p.22-25

Playoust Arlette. *Les bibliothèques dans les services d'archives*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2001, n°2, p. 15-20

[Journée professionnelle Interbibly](#). Reims, 31 mars 2008

Archives et bibliothèques : les archives des bibliothèques et les bibliothèques des services d'archives ». 17 p. (consulté le 09 décembre 2014)

Sur le réseau, sa création, son évolution :

Prunet Annie & Souillard Sabine. *Des bibliothèques d'archives à conjuguer au présent*. In : Archivistes !, 2013, n°107. Page 15

Prunet Annie & Souillard Sabine. *Sur la création d'un réseau de bibliothèques d'archives*. In : Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France, 2014, n°173. Page 79-80

Prunet Annie & Souillard Sabine. *Actualités du groupe Bibliothèques d'archives. D'écho en réseau les fondations d'un Groupe Métier. Essor de sources et ressources documentaires mises en réseau.*
In : Archivistes !, 2014, n°111. Page 38-39

Autres supports d'information sur le réseau des bibliothécaires d'archives :

[Groupe Métier](http://www.archivistes.org/-Bibliotheque-d-archives-BA-) (adhérents AAF seulement) : <http://www.archivistes.org/-Bibliotheque-d-archives-BA->

Blog « [Des livres aux Archives](http://deslivresauxarchives.e-monsite.com/) » : <http://deslivresauxarchives.e-monsite.com/>

Stage « *Gérer une bibliothèque d'archives* » : voir programme de formation AAF 2014-2015

Transition : **Ségolène Garçon-Toitot** Merci beaucoup pour cette présentation très claire et très intéressante. J'invite maintenant Alice Zunino et Maud Curtheley à nous rejoindre et je laisse la parole à Monsieur Bouyé.

• **Edouard Bouyé** Merci beaucoup, engagez-vous, rengagez-vous, vous l'avez compris. J'en profite pour remercier Alice Zunino et Maud Curtheley sans lesquelles cette journée n'aurait pu se mettre en place. Je suis vraiment très heureux de cette collaboration. Je suis heureux de vous présenter le très beau livre de Jean-Pierre Roze sur l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon dont vous pouvez voir l'exposition dans cette salle.

- **Acquisition & conservation partagées des fonds locaux : l'exemple du réseau des bibliothèques publiques de Bourgogne**

Alice Zunino, *Centre régional du livre de Bourgogne.*

Maud Curtheley, *Centre régional du livre de Bourgogne.*

- **ACQUISITION, CONSERVATION ET DIFFUSION PARTAGÉES DES FONDS LOCAUX : L'EXEMPLE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE BOURGOGNE**
Alice Zunino et Maud Curtheley, Centre régional du livre de Bourgogne

- **BRÈVE PRÉSENTATION DES MISSIONS DU CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE DE BOURGOGNE (CRL)**

•

Le Centre régional du livre de Bourgogne est une association qui s'appuie sur les politiques nationales et régionales du livre et de la lecture dans le but d'offrir une interface experte et fédératrice au service de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. La mission essentielle du CRL est d'accompagner (information, conseil, expertise et formation) les professionnels du livre que sont les auteurs, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires ou encore les organisateurs de manifestations littéraires, et ce, dans un contexte de mutation technologique, juridique, économique et sociale particulièrement prégnant pour le livre. Ses champs d'intervention sont essentiellement axés sur l'économie du livre, le patrimoine écrit et la vie littéraire. Le Centre régional du livre de Bourgogne reçoit le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles et du Conseil régional de Bourgogne.

Il existe 22 structures régionales pour le livre en France, toutes sont membres d'une fédération : la Fill (Fédération interprofessionnelle pour le livre et la lecture).
Pour en savoir plus : www.crl-bourgogne.org

- **OBJET DE L'INTERVENTION**

- S'il est vrai que les bibliothèques d'archives ont la particularité d'être intimement liées aux sources archivistiques, ce qui leur confère un statut de bibliothèques spécialisées, il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent bien sur un territoire local et régional leur offrant un maillage documentaire qui, même s'il peut paraître parfois éloigné de leurs préoccupations, donne des perspectives de partage intéressantes à creuser.

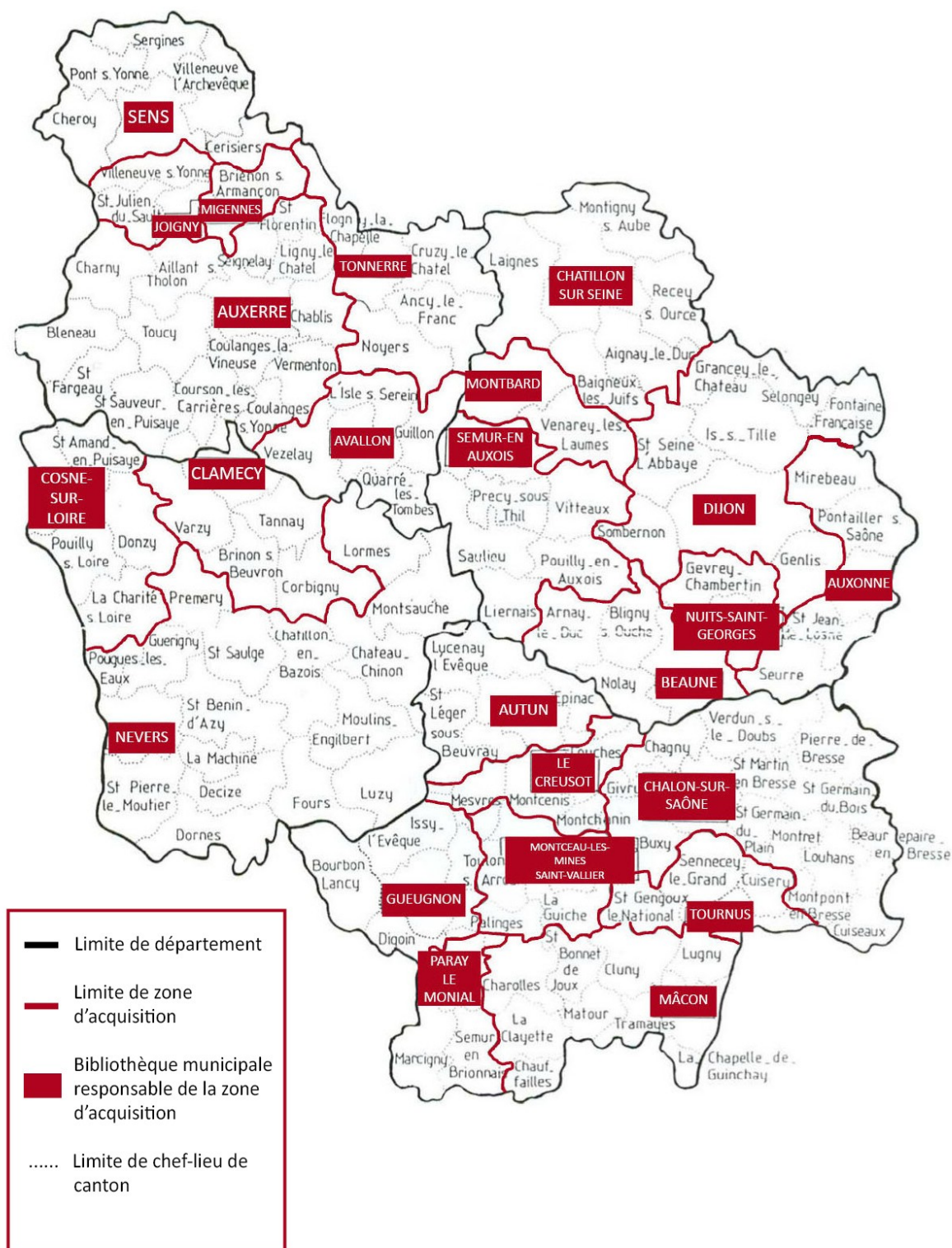
Il s'agit donc ici de présenter un réseau documentaire spécifique et co-construit avec les bibliothèques publiques de Bourgogne et de montrer comment, à partir de ce réseau, se sont créés des outils d'aide à la conservation et à la diffusion partagées et notamment la Bibliothèque bourguignonne, catalogue collectif de documents d'intérêt local ou régional qui sera présenté plus longuement par Maud Curtheley.

- **PRÉSENTATION DU RÉSEAU DOCUMENTAIRE POUR L'ACQUISITION, LA CONSERVATION ET LA DIFFUSION PARTAGÉES DES DOCUMENTS DU FONDS LOCAL**

Ce réseau documentaire a été créé il y a bientôt 30 ans (1986). Il s'est constitué par l'entremise du Centre régional du livre de Bourgogne (à l'époque agence de coopération entre bibliothèques dénommée ABIDOC) et sous l'impulsion de bibliothèques publiques de la région Bourgogne qui ont décidé - dans la perspective d'enrichir leur patrimoine de manière concertée - de concentrer leurs efforts et de conjuguer leurs moyens dans un domaine documentaire qui fait leur spécificité : le patrimoine d'intérêt local. Il s'agissait pour ces bibliothèques de définir une politique concertée qui partait du postulat suivant : « une bibliothèque seule ne peut acquérir, conserver et diffuser tous les documents disponibles. Elle doit faire des choix en tenant compte de sa position dans un réseau local, régional et national ».

Ce réseau documentaire a été matérialisé par une carte d'acquisition, de conservation et de diffusion des documents du fonds local sous la responsabilité partagée de 25 bibliothèques municipales et du Service commun de la documentation de l'université de Bourgogne.

CARTE D'ACQUISITION, DE CONSERVATION ET DE DIFFUSION DES DOCUMENTS DU FONDS LOCAL



Les bibliothèques engagées dans ce réseau, qui apparaissent en encadré rouge sur la carte, sont chacune responsable d'un secteur géographique qui leur est proche. Leur mission consiste à acquérir en deux exemplaires tous documents issus de la zone

géographique dont elles ont la responsabilité (zone matérialisée par un trait rouge sur la carte). Un exemplaire étant destiné à la conservation, le second au prêt entre bibliothèques. Toute la région est ainsi découpée dans le but essentiel d'assurer d'une part la conservation partagée d'un maximum de documents ayant un rapport avec la Bourgogne et d'autre part, de permettre une meilleure connaissance des fonds. Ces documents – issus des différents secteurs géographiques – viennent enrichir les fonds locaux des bibliothèques engagées.

Chaque bibliothèque va donc établir une veille documentaire sur l'ensemble de la zone dont elle est responsable et va tacher d'acquérir :

Les œuvres d'auteurs locaux (nés ou ayant séjourné dans la zone en question) – anciennes ou récentes –, toutes les études critiques de ces œuvres, si possible les œuvres bibliophiliques, les manuscrits, la correspondance,...

Exemple : Colette (née à Saint-Sauveur-en-Puisaye dans l'Yonne) → BM Auxerre
Exemple : Christian Bobin (vit au Creusot en Saône-et-Loire) → BM Le Creusot

Les catalogues d'éditeurs implantés en région.
Exemple : Les éditions du Chemin de fer (installés à Nolay dans la Nièvre) → BM Nevers

Les documents de référence – monographies ou périodiques – emblématiques d'un secteur géographique.

La Bibliothèque municipale de Dijon, outre la zone dont elle est responsable, a pour mission d'acquérir tous les ouvrages du fonds local et régional au moins en un exemplaire. Elle reçoit par ailleurs le Dépôt légal imprimeur (DLI) et, jusqu'en décembre 2014, le Dépôt légal éditeur (DLE).

Le Service commun de la documentation a la charge d'acquérir en deux exemplaires des publications universitaires (thèses, mémoires...) d'intérêt local ou régional.

Il s'agit là d'un principe minimum, chaque bibliothèque pouvant augmenter son secteur géographique et le nombre d'exemplaires à acquérir.

Afin de sensibiliser les élus à ce travail coopératif, une convention a été signée entre la structure régionale pour le livre et les différentes collectivités impliquées sur le territoire.

- **DE LA NÉCESSITÉ D'UN REDÉCOUPAGE TERRITORIAL**

Depuis 1986, le découpage administratif du territoire a évolué. L'intercommunalité régit désormais administrativement des zones qui ne correspondent plus aux délimitations établies sur cette carte. Sans compter la réforme des collectivités territoriales qui scellera très prochainement notre union avec la Franche-Comté.

Il va donc s'agir pour le CRL de réfléchir à de nouvelles formes de coopérations locales en gardant à l'esprit que pour bien des bibliothèques la question de la responsabilité des fonds patrimoniaux dans le cadre d'une intercommunalité n'est toujours pas réglée (Cf. l'étude publiée par l'Inspection générale des bibliothèques menée par Jean-Luc Gautier-Gentès et Hélène Richard : *Les conséquences sur les fonds patrimoniaux de la prise de compétence Bibliothèques par les établissements publics de coopération intercommunale*).

- **DES ACTIONS PATRIMONIALES QUI DÉCOULENT AUJOURD'HUI ENCORE DE CE RÉSEAU DOCUMENTAIRE**



- La Base biographique bourguignonne : référencement de plus de 3000 personnalités locales signalées par les 26 bibliothèques du réseau. L'internaute peut repérer les fonds développés pour chacune des bibliothèques : [http://www.crl-](http://www.crl-bourgogne.org/presentation_de_la_base_biographique_bourguignonne.html)

Vous recherchez des documents sur la Bourgogne, des ouvrages édités en région ou des articles en ligne [bourgogne.org/presentation_de_la_base_biographique_bourguignonne.html](http://www.crl-bourgogne.org/presentation_de_la_base_biographique_bourguignonne.html)

Les plans de conservation partagée des périodiques (<http://crl-bourgogne.org/pcpp.html>) et des livres pour la jeunesse (<http://www.crl-bourgogne.org/pcplj.html>) dont les choix de conservation tiennent compte du réseau documentaire.

La Bibliothèque bourguignonne présentée par Maud Curtheley.

• LA BIBLIOTHÈQUE BOURGIGNONNE

La Bibliothèque bourguignonne est un catalogue collectif et une bibliothèque numérique consacrée aux documentaires d'intérêt local ou régional. Elle est hébergée sur le système informatique de gestion de la bibliothèque municipale de Dijon.

Cet outil de référencement est coproduit par le Centre régional du livre de Bourgogne et la bibliothèque municipale de Dijon (BM) ; avec le soutien de la [Bibliothèque](#) nationale de France (BnF) dans le cadre du Pôle associé régional Bourgogne.

• BREF RAPPEL HISTORIQUE

La Bibliothèque bourguignonne est née au début des années 1990 de la volonté du CRL de développer une information bibliographique des fonds locaux et de celle de la BM de Dijon d'informatiser :

- la *Bibliographie bourguignonne* publiée annuellement par la Société des annales de Bourgogne depuis 1939,
- la *Bibliographie bourguignonne ou catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne*, rédigée par Philibert Milsand, bibliothécaire adjoint à la Ville de Dijon, et éditée par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon en 1885.

En 1996, la BM de Dijon et le CRL Bourgogne concrétisent leur projet et créent la Bibliothèque bourguignonne. Dans un premier temps, il s'agissait d'informatiser toutes les références parues dans la bibliographie annuelle imprimée. Quelques années plus tard, la BnF soutient le projet et permet la saisie rétrospective massive de toutes les notices publiées par la Société des Annales de Bourgogne jusqu'en 1939 et même au-delà jusqu'en 1880.

Parallèlement, le CRL a proposé aux bibliothèques du réseau de participer à l'enrichissement du catalogue en signalant leurs collections de documents d'intérêt local ou régional.

La BM de Dijon se chargeant, quant à elle, de l'intégration directe des références de documents d'intérêt local ou régional qu'elle conserve dans son fonds local notamment enrichi par le Dépôt légal imprimeur et le Dépôt légal éditeur.

En 1999, une enquête menée par le CRL auprès des 26 établissements inscrits dans le réseau documentaire et participant à l'enrichissement de la Bibliothèque bourguignonne confirme le fait qu'un grand nombre de documents ne sont pas référencés au catalogue. Plus on s'éloigne de Dijon, plus le taux de recouvrement est faible. Le soutien de la BnF a permis de signaler massivement ces fonds (principalement du XIX^e siècle) au catalogue.

Depuis 2007, le réseau s'est élargi aux bibliothèques d'archives (notamment les bibliothèques des archives départementales de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ainsi que les archives municipales de Dijon).

En 2009, le CRL s'inscrit dans le programme de numérisation de la BnF appliqué aux publications des sociétés savantes de Bourgogne. Le rôle du CRL étant de compléter les collections lacunaires de la BnF afin de constituer des corpus complets. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les bibliothèques du réseau mais aussi sur les services d'archives et les sociétés savantes elles-mêmes. La BnF se chargeant de la numérisation et du signalement sur Gallica. A l'issue de la numérisation, le CRL insère les liens URL des fichiers numérisés dans les notices bibliographiques signalées dans la Bibliothèque bourguignonne, donnant ainsi un accès direct aux fichiers numérisés des publications des sociétés savantes sur Gallica.

- **ET AUJOURD'HUI ?**

Aujourd'hui, la Bibliothèque bourguignonne est un véritable catalogue collectif grâce à la participation de 42 établissements partenaires qui signalent leurs collections quotidiennement.

Elle s'est enrichie de plus de 100 000 références relatives à la Bourgogne (des livres, des revues, des articles, des travaux universitaires (actes de colloques, mémoires, thèses) mais aussi près de 10 000 ouvrages publiés par les éditeurs de la région et plus de 8 000 documents libres de droits publiés par les sociétés savantes bourguignonnes et concernant des thématiques telles que l'histoire, l'archéologie, l'agriculture, la viticulture ou encore la botanique.

Sa particularité et son grand intérêt reposent sur le travail de dépouillement des articles des publications des sociétés savantes et sur le signalement des thèses et des mémoires dans tous les domaines couverts.

Par ailleurs, elle offre aux établissements documentaires, quelle que soit leur taille, un moyen de valoriser leurs collections et de les rendre accessibles.

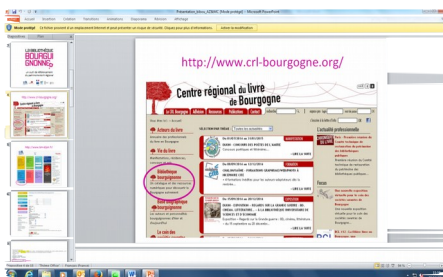
De par sa grande richesse, la Bibliothèque bourguignonne est aussi un outil qui peut aider les établissements bourguignons à faire des choix d'acquisition et donc orienter leur politique documentaire.

- **QUELS**

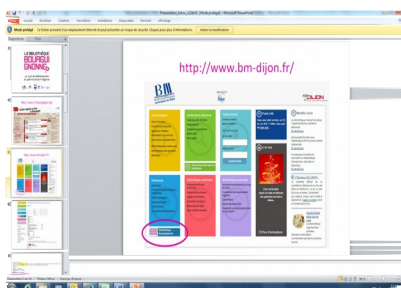
ACCÈS ?

Pour accéder à la Bibliothèque bourguignonne, deux possibilités :

- - le site du CRL

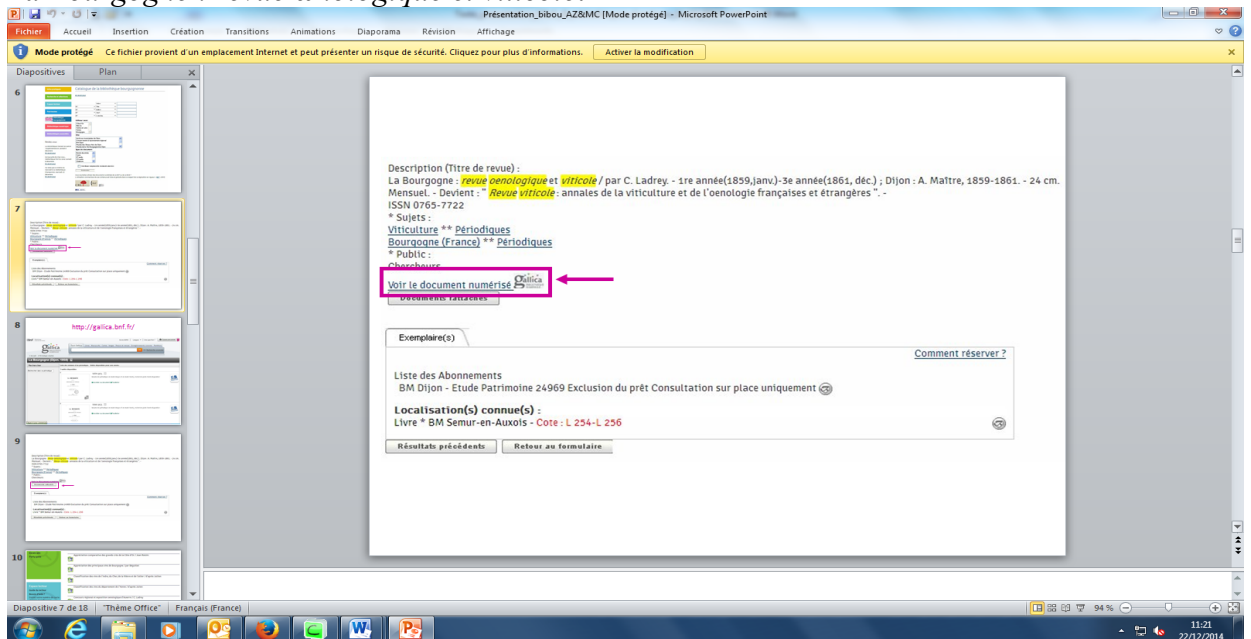


- - le site de la bibliothèque municipale

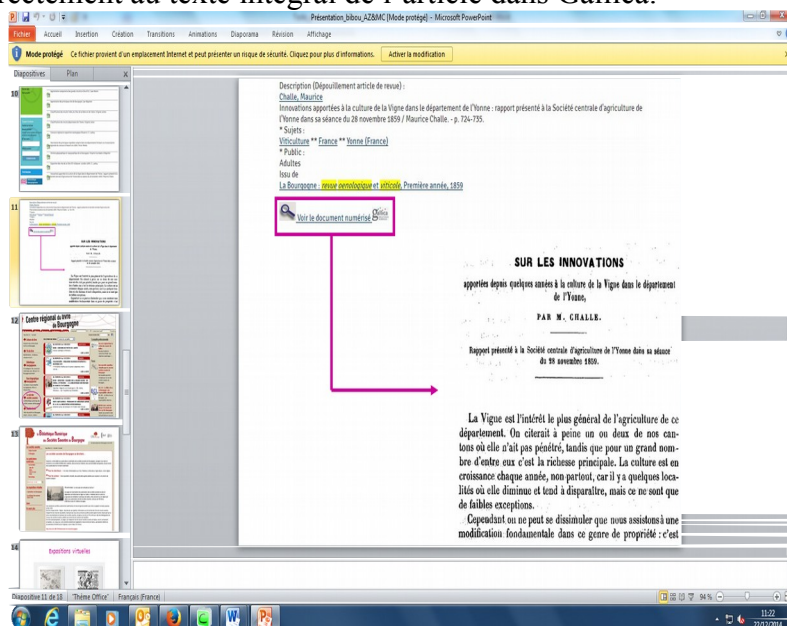


- Le moteur de recherche de la Bibliothèque bourguignonne permet par exemple de restreindre la recherche à un établissement documentaire, à un catalogue d'éditeur local ou encore aux seuls documents numérisés en cochant la case « sélectionner uniquement les documents numérisés ».
- Exemple d'une notice bibliographique de revue :

La Bourgogne : revue œnologique et viticole.



- Dans la notice bibliographique, la mention « voir le document numérisé » pointe directement sur l'ensemble des numéros de la revue numérisés et mis en ligne dans la bibliothèque numérique Gallica.
- Lorsque l'on clique sur la mention « Documents rattachés », on obtient la liste des articles contenus dans la revue.
- Lorsque l'on clique sur l'une des références puis sur « voir le document numérisé », on accède directement au texte intégral de l'article dans Gallica.



- **STRATÉGIE DE VALORISATION**

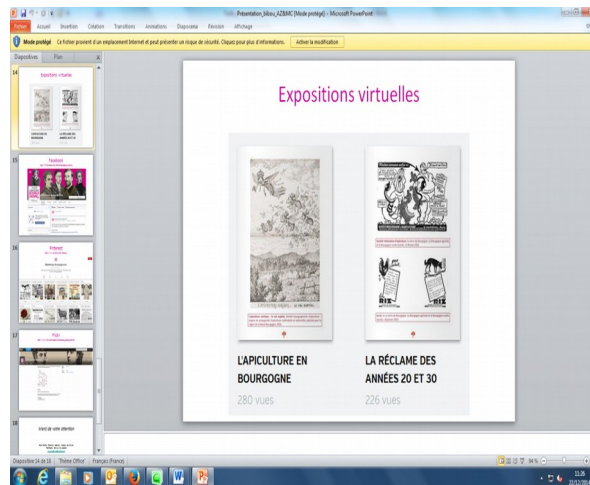


Afin de valoriser l'ensemble des sociétés savantes qui ont participé au projet de numérisation en partenariat avec la BnF, Le CRL a conçu un site dédié. Il s'agit de la Bibliothèque numérique des sociétés savantes de Bourgogne qui offre un autre accès aux publications numérisées sur Gallica.

L'accès principal au site se fait via le site du CRL. Une rubrique spécialement dédiée figure sur le bandeau de gauche intitulée : « Le coin des sociétés savantes : Bibliothèque numérique des sociétés savantes de Bourgogne ».

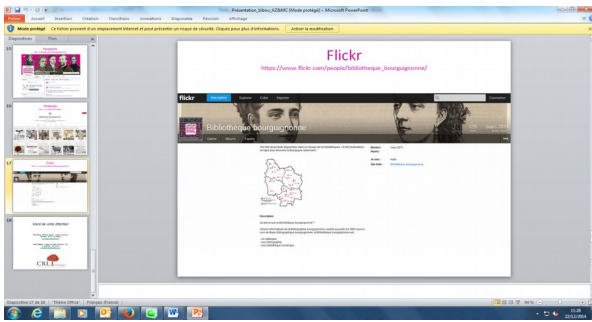
La page d'accueil du site propose une rubrique « Les sociétés savantes » présentant le contexte et l'historique des sociétés savantes. Puis, une variété d'accès aux publications : via le territoire, avec un accès par les cartes ou par département, dans le temps, avec un accès par une frise chronologique, par un carrousel de visuels ou encore via les logos des sociétés.

- Le CRL a réalisé deux expositions virtuelles thématiques à partir de l'iconographie proposée dans les publications afin d'offrir une approche plus ludique aux publications par l'image. La première exposition a pour thème la réclame dans les années 1920 et 1930 parus dans la revue *La Terre de Bourgogne*. La deuxième est inspirée de revues bourguignonnes spécialisées dans l'apiculture.

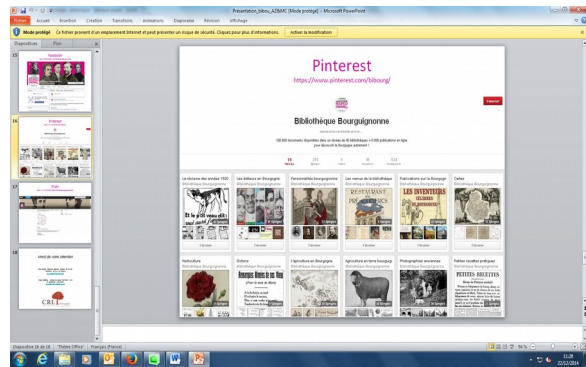


Enfin, pour renforcer l'accessibilité numérique à ces publications, une stratégie de dissémination de l'information a été mise en place via les réseaux sociaux :

- - sur Facebook : pour valoriser les contenus de la Bibliothèque bourguignonne et en améliorer la visibilité. L'idée étant d'encourager la dynamisation des acteurs du réseau et le développement des publics autour du patrimoine écrit régional.
- - sur Pinterest et sur Flickr. Ces espaces, consacrés à l'iconographie, ont pour vocation de développer des corpus thématiques émanant des documents signalés dans la Bibliothèque



bourguignonne.



La présence du CRL via les réseaux sociaux utilisés comme des outils de communication, vient renforcer l'accessibilité numérique des collections en élargissant le champ de diffusion de l'information, et en faisant vivre ces collections par la médiation numérique mais aussi par l'appropriation de ces outils par les professionnels du réseau.

-
- **POUR CONCLURE**
-

Le réseau documentaire sur lequel s'appuie la Bibliothèque bourguignonne n'est évidemment pas figé. Cependant, les établissements bourguignons qui souhaiteraient y participer doivent justifier d'un réel enrichissement bibliographique. Il ne s'agit pas de signaler uniquement un fonds documentaire courant sur la Bourgogne mais bien d'apporter une plus-value.

Transition : **Ségolène Garçon-Toito** Merci beaucoup pour la présentation de ce réseau qui dépasse bien évidemment les seules bibliothèques d'Archives. Juste avant de commencer les visites de la matinée, j'invite Élisabeth Grosjean, bibliothécaire et responsable de la bibliothèque historique et Evelyne Chudziak, responsable de la bibliothèque administrative des Archives de la Côte-d'Or à me rejoindre. Élisabeth va nous présenter très rapidement comment la bibliothèque historique de notre service est présente sur le site internet.

Questions pratiques pour la visite : comme nous sommes assez nombreux, nous allons faire 2 groupes : les 3 premiers rangs suivront Élisabeth pour la bibliothèque historique et les 3 derniers Evelyne pour la bibliothèque administrative et nous alternerons.

Comment la bibliothèque d'archives est-elle présente sur le site des Archives départementales de la Côte d'Or

Elisabeth Grosjean, *Archives départementales de la Côte-d'Or*.

Bonjour à toutes et à tous et merci d'être venus si nombreux. Nous allons donc vous montrer comment la bibliothèque historique est présente sur le site des Archives de la Côte-d'Or.

Dès la page d'accueil vous pouvez voir l'onglet « bibliothèque ». Il comprend 2 rubriques : présentation et catalogue informatisé. Dans la zone « présentation », vous avez un bref historique de notre bibliothèque ainsi qu'un état de nos fonds. Vous avez aussi un certain nombre de liens :

- 1 lien vers la bibliothèque bourguignonne et son moteur de recherche dont Alice et Maud viennent de vous parler
- 1 lien vers le SUDOC que peut-être beaucoup d'entre vous connaissent. C'est un catalogue

collectif national des bibliothèques universitaires, qui recense également les périodiques d'établissements à vocation documentaire comme par exemple nos bibliothèques d'Archives mais hors circuit universitaire. Tous nos périodiques sont intégrés dans le Sudoc.

- autre lien vers la sélection des nouveautés trimestrielles. Nous avons mis cette rubrique en cours à partir de 2008 et vous pouvez voir qu'elle est illustrée par les pages de couverture de certains livres afin de la rendre plus vivante. Nous y présentons chaque trimestre un grand nombre de nos nouvelles acquisitions qui peuvent en même temps servir de bibliographie pour certains sujets puisqu'un sommaire figure à chaque fois en tête de la première page.
- dernier lien, enfin : lorsque l'on revient à la présentation, vous pouvez avoir l'accès direct au catalogue en ligne.

Le formulaire de recherche comprend 4 zones.

« Texte libre » vous permet de faire une recherche rapide et exhaustive.

Vous pouvez faire aussi une sélection par matière, titre, auteur mais le système ne vous donne que quelques réponses sur ces 3 rubriques. Vous pouvez voir sur ce tableau que les lignes sont suivies, à droite, d'un petit pictogramme qui vous donne accès aux index matière, titre, auteur. A partir de ces index, vous pouvez affiner votre recherche et voir les livres qui conviennent le plus à ce que vous désirez consulter.

Sachez qu'ici nous pratiquons l'indexation RAMEAU ; nous l'avons choisie pour être en accord avec les BM et les BU, afin que le lecteur trouve la même indexation, qu'il aille dans l'une ou l'autre de ces bibliothèques.

On peut également accéder aux collections de la bibliothèque à partir du formulaire des archives.

Pour cela, il vous faut revenir à la page d'accueil et, en cliquant sur « archivistique », vous avez le formulaire de recherche des archives. En tapant un mot, par exemple « forêt », vous aurez des réponses sur les fonds d'archives et sur les ouvrages de la bibliothèque concernant ce sujet, les résultats pour la bibliothèque s'affichant tout-en-bas.

J'en ai fini avec cette très courte présentation. Sachez aussi que nous mettons des livres sur la page facebook des Archives. Je vous remercie de votre attention.

Transition : **Ségoène Garçon-Toitot** : Donc, comme prévu, je vous invite maintenant à suivre Evelyne ou Élisabeth. Pour la visite de la bibliothèque administrative qui se trouve sous les combles, méfiez-vous, il fait froid !

Après-midi

Coraline Coutant, *Service interministériel des Archives de France* (00:06:32 à 00:07:33). On va reprendre.

Cette après-midi est mise sous le signe de la discussion et des échanges. On va commencer par une présentation de la politique d'acquisition patrimoniale de la Bibliothèque municipale de Dijon, dont on a beaucoup parlé ce matin comme d'une institution centrale dans le réseau des bibliothèques de Bourgogne. Donc une présentation par Caroline Poulain, conservatrice en charge du patrimoine à la Bibliothèque municipale.

Et ensuite, on aura deux heures de discussion avec beaucoup d'échanges entre la salle et le rapporteur expert en un sujet. Nous entendrons successivement Aubin Leroy, Patricia Guyard, Jean-Pierre Favard et Pierre-Frédéric Brau qui conduiront avec moi les échanges sur des problématiques des bibliothèques d'archives.

Je laisse tout de suite la parole à Caroline Poulain.

Politique d'acquisition patrimoniale de la Bibliothèque municipale de Dijon

Caroline Poulain, conservatrice en charge du patrimoine à la Bibliothèque municipale de Dijon .
Merci beaucoup aux Archives départementales et au CRL pour cette invitation. La BM de Dijon est installée dans des lieux historiques, la chapelle du collège des Jésuites

Il n'y a pas de médiathèque centrale à Dijon mais un réseau d'annexes installées dans différents quartiers. Le fonds patrimonial est le plus grand fonds de patrimoine écrit en Bourgogne. Il inclut des collections patrimoniales contemporaines, un fonds local bien sûr, un fonds gourmand puisque la thématique gourmande est très importante à Dijon. Autres collections : bustes, maquettes objets divers et variés. Nous conservons aussi des fonds d'archives : une cinquantaine de fonds d'archives privées .

La définition des collections patrimoniales de la BM de Dijon est large : fonds anciens rares et précieux, le XIXe s. est considéré chez nous comme patrimonial, les fonds spécialisés dont je vous ai parlé en font partie. Les acquisitions patrimoniales vont représenter ces différents fonds.

Tout cela rejoint la définition de ce qui est patrimonial, on est dans une définition active , on peut choisir ce qui est patrimonial, on n'a pas forcément besoin de critères d'ancienneté ou de préciosité.

Nous avons un guide de l'usager de la bibliothèque, l'agenda culturel qui paraît tous les 2 mois, un petit dépliant sur le fonds gourmand, un autre dépliant sur le blog du fonds gourmand.

J'en viens à la politique d'acquisition proprement dite. Voici les critères que l'on se donne quand on achète des collections patrimoniales : on est totalement libre dans ces acquisitions, contrairement aux musées qui passent par un comité scientifique. Une chose qui facilite grandement les choses à Dijon c'est que l'on a 2 thèmes, le fonds local et le fonds gourmand. On a aussi un petit axe à la création contemporaine, par un double fonds bibliophilique en partie consultable sur place et en partie prêtable.

Pour le fonds gourmand, la politique documentaire est très précise et nécessite des outils vraiment dédiés puisque la masse de la création contemporaine dans ce domaine nous y oblige.

Pour le fonds local, nous avons des moyens qui sont à la hauteur.

Pour les fonds anciens rares et précieux au sens strict on est tributaire des catalogues de ventes et des marchés, on choisit en général des thématiques précises par année ou de façon pluriannuelle, par exemple depuis 2 ans on travaille sur la thématique de l'alimentation pendant la Grande guerre donc on achète beaucoup de livres et de menus de cette période. La politique d'acquisitions pour les fonds rares et précieux évolue donc en fonction des priorités, des activités de la bibliothèque.

Quant à la bibliophilie, le but est de présenter au public la variété.

Les dons viennent massivement du dépôt légal imprimeur (livres, périodiques, affiches, cartes) mais nous n'en sommes que les dépositaires, le fonds appartient à l'État. Cela représente à peu près 50 ml d'accroissement par an. Le dépôt légal éditeur prend fin cette année, ce n'était pas un fonds énorme, moins de 300 monographies l'année dernière. On a aussi des dons de particuliers, de collectionneurs essentiellement des menus mais aussi de livres. Assez peu de dons de livres anciens prestigieux cependant. Il y a aussi des dons de partenaires traditionnels de la bibliothèque : Association des Amis ou l'Académie qui font régulièrement des achats pour la bibliothèque.

Pour les menus, en 2009, la BM possédait 2 300 menus, aujourd'hui à peu près 10 000 qui sont pour la plupart signalés, mis en ligne, valorisés. La construction prochaine de la Cité de la gastronomie pourrait être une opportunité pour la bibliothèque.

On a ici une vingtaine de milliers d'euros pour l'acquisition des fonds anciens

Modes d'acquisitions : catalogues de libraires, contact direct avec libraires spécialisés, quelques enchères et un lien avec les collectionneurs et les chercheurs qui est important.

(Joindre son diaporama)

Les problématiques des bibliothèques d'archives

Coraline Coutant . Merci.

Donc la transition est toute trouvée avec la toute première table ronde, table ouverte même, puisque la salle n'est pas ronde. Tout le monde va pouvoir s'exprimer sur le sujet des acquisitions, de la conservation et de la numérisation partagées. J'invite Aubin Leroy, directeur adjoint des Archives départementales du Doubs, qui a mené une enquête de pointe sur ces questions, à nous rejoindre à la table.

- **Acquisition, conservation et numérisation partagées**

Aubin Leroy, *Directeur adjoint des Archives départementales du Doubs* Merci, bonjour à tous et à toutes.

Acquisition, conservation et numérisation partagées

Acquisition

Collecte ou acquisition ?

- pas de norme (textes, pratique professionnelle, « jurisprudence » du réseau) comme pour la collecte des archives
- dons fréquents (parfois par un service versant : ex. bibliothèque juridique, ouvrages du service vétérinaire du Doubs)
- achats via marché public auprès d'un libraire (distributeur local ou national, ex. : Decître) ;
- ventes publiques ou libraires anciens (quel budget ?)
- versements d'archives
- autres accords (ex. : mémoires de maîtrises, DEA, masters transmis régulièrement aux AD25 par l'université de Franche-Comté)

Critères de sélection/d'achat

- existence d'une ou plusieurs bibliothèques dans la ville ou le département (vérification sur catalogues des uns ou des autres ?)
- budgets (ventes publiques ou libraires anciens, notamment – comparaison budget AD25 : 4500€ et budget BU Histoire Université de Franche-Comté : environ 15000€)
- besoins internes ou externes ?
- taux de consultation (difficile à calculer avec les usuels notamment, qui semblent les plus consultés)
- compétences internes (bibliothécaire formé ou archiviste) ?
- périmètre, thèmes, types : histoire locale, usuels, publications de presses universitaires, etc.

Collaboration

- surtout pour les ventes publiques ou libraires : relais fait par la mission archives privées du SIAF, collaboration informelle (cf. 4 Archives départementales de Franche-Comté).
- formalisée ou informelle, voire choix unilatéraux (ex. des AD25 : achat de tout ce qui est local, même si BM et bibliothèque diocésaine sont en partie sur le même créneau).

Conservation

Association ou participation active aux plans de conservation partagé des périodiques (PCPP)

- variable (Aquitaine : 2/5 services AD ; Midi-Pyrénées : 3/8 ; Auvergne : 1/4 ; Rhône-Alpes : 6/8 et 2 AM)
- Franche-Comté : le PCPP est en fait un plan d'élimination et de conservation partagé des périodiques (PECPP), associant les 4 services d'Archives départementales.

Désherbage ? Sanctuarisation de la bibliothèque d'archives ?

Conditions de conservation : même magasins/mêmes conditions que documents d'archives (sauf petits services, AM notamment, où tout est en usuel en salle de lecture)

Numérisation

Ne représente qu'une petite partie des documents numérisés par les services d'archives ; surtout des titres de presse et publications de sociétés savantes

Acteurs majeurs :

- Finances : MCC via DRAC et DERST, régions, communes et départements
- Technique : BNF (apport financier ou technique) et SRL (chargés de recenser les collections et leur lieu de conservation) >> insertion fréquente dans plans nationaux ou régionaux de numérisation.

Prêteurs à autre institution (AD 25 / BM Besançon) ou chefs de projet (AD Var / BM Toulon) : cf. coexistence ou non d'établissements patrimoniaux, culturels ou universitaire sur le territoire ?

Plan de mise en ligne partagée (formel ou informel) ?

- AD 25 : BM Besançon (presse locale et titres de sociétés savantes), AM Pontarlier (presse locale)
- Portails communs : Languedoc-Roussillon, Franche-Comté (LIANE), SUDOC, Bibliothèque bourguignonne

-

Voilà, je vais vous laisser la parole.

Coraline Coutant. On va peut-être reprendre une partie. Je vous propose de vous signaler si vous voulez intervenir par exemple sur la politique d'acquisition et les relations avec les bibliothèques patrimoniales et universitaires qui sont dans vos départements. Est-ce que quelqu'un voudrait prendre la parole sur ce sujet ? On voit qu'il y a un dialogue qui doit se nouer, qui parfois se noue pour éviter les doublons...

Edouard Bouyé, *Archives départementales de la Côte-d'Or* . Alors si quelqu'un veut poser une question ou partager une expérience... Peut-être un collègue qu'on n'a pas entendu. Puisque nous sommes enregistrés, merci de vous présenter.

Danielle Benazzouz, *Archives départementales du Val-de-Marne* . Danielle Benazzouz, chef du service des fonds aux Archives départementales du Val-de-Marne.

Je souhaite donc vous parlez d'une petite expérience qui nous est arrivée en début de semaine. On a reçu un catalogue. Alors, il faut savoir que les Archives départementales du Val-de-Marne possède le fonds ancien de l'école vétérinaire Maisons-Alfort. Ce fonds est constitué de documents divers et variés, de bibliothèques privées assez importantes. L'école vétérinaire actuelle a elle-même une bibliothèque. Donc pas mal de personnes ont dû recevoir le catalogue sur le cheval d'un éditeur charentais. Du coup, on s'est rendu compte à ce moment-là qu'on avait nous-mêmes des bouquins sur le cheval qui étaient déjà mentionnés dans ce livre, que le fonds de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort que nous avons possède aussi certains titres. Et du coup, avant de faire l'achat la semaine prochaine pour des problèmes de dates budgétaires bouclées, de voir avec l'école vétérinaire de Maisons-Alfort qui n'a plus les moyens de compléter sa bibliothèque également, et donc de faire des achats pour eux. Je veux dire, comme on s'échange déjà des chercheurs, ça nous permettra comme ça de compléter le fonds qui est chez nous. Mais eux, ils auront l'info des fonds que nous avons chez nous, et aussi, on en profitera pour faire un catalogue commun, chose qui n'existe pas encore.

Annie Prunet, *Archives municipales de Marseille*

Sur la question des doublons, je me suis assez interrogée au début quand je suis arrivée aux Archives. Il faut savoir qu'à Marseille, on a un fonds local qui est à la BMVR, qui est spécialisée Marseille, Bouches-du-Rhône et la région PACA. Il y a aussi une bibliothèque d'histoire, qui est sur Marseille, la bibliothèque du musée d'archéologie, qui a des fonds d'archéologie, à Marseille etc. . Ce sont différentes bibliothèques où les gens viennent faire des recherches, certes qui concernent **toutes** Marseille, mais qui nous amènent du monde. Ce qui justifie que l'on retrouve peut-être sur le catalogue portfolio qui est commun à la ville trois ou quatre exemplaires du même ouvrage. Il y a eu, au sein du petit réseau de bibliothécaires des musées et archives, -la volonté de créer un groupe de travail sur la politique d'acquisition de toutes ces bibliothèques. Je pense que ça semble tout à faire nécessaire de la revoir pour l'affiner.

Edouard Bouyé . Est-ce qu'il y a d'autres expériences, peut-être de départements plus petits qui n'ont pas de bibliothèque patrimoniale dans un rayon important ?

Je dirai simplement que, quand j'étais dans le Cantal, la bibliothèque municipale n'avait pas de fonds patrimonial, pas de politique en la matière. C'est vrai que du coup, on commandait sur tout ce qui bougeait sans aucun scrupule. Parce qu'on savait qu'on était la seule bibliothèque publique à acheter, en lien avec la bibliothèque de Clermont-Ferrand qui est à deux heures et demie de là. C'est vrai que ça avait du sens d'avoir les choses en double au milieu des montagnes.

Elisabeth Grosjean, *Archives départementales de la Côte-d'Or* . Elisabeth Grosjean, je suis la bibliothécaire des Archives de la Côte-d'Or.

Je m'adresse à la représentante de la bibliothèque municipale de Dijon, parce que je pense qu'il faudrait définir, entre nos deux établissements, une politique d'acquisitions partagées. Nous achetons beaucoup d'histoire locale et régionale, et vous aussi. Nous sommes à 200 mètres les uns des autres. Nous pouvons avoir ici un livre d'histoire locale et régionale en deux ou trois exemplaires, et, par ailleurs, il existe aussi de la même façon à la BM. Cela a-t-il du sens ? Il faudrait que nos deux établissements travaillent ensemble. Il est vrai qu'ici nous sommes dans l'état dont vous parliez, Monsieur Leroy. Nous sommes une grande ville, avec une Bibliothèque municipale importante, comme Caroline nous expliquait tout à l'heure, une Bibliothèque patrimoniale, une Bibliothèque universitaire qui est très importante aussi. Nous, bibliothèque d'archives, nous avons une collection qui n'est pas à négliger. Bien sûr, nous ne dépendons pas des mêmes collectivités, mais je pense qu'il est possible de s'entendre. De plus, des acquisitions partagées nous ramèneraient peut-être des lecteurs.

Voilà, je vous livre mon expérience telle qu'elle est ici.

Edouard Bouyé . Avant de passer la parole à Caroline, je note avec intérêt que vous êtes en train de plaider pour la baisse de votre budget. J'en prends bonne note !

Caroline Poulain, *Bibliothèque municipale de Dijon* . Et pour l'augmentation du nôtre. Je ne sais pas quel est votre budget d'acquisition pour la bibliothèque. Il n'est peut-être pas si énorme qu'il faille le remettre en cause...

Edouard Bouyé. Il est fondu dans le budget général des acquisitions.

Caroline Poulain. Je crois qu'il y a déjà l'usage par le service. Je suppose que vous avez quand même besoin d'une bibliothèque riche ; là où l'on se pose la question nous, c'est du coup avec la Bibliothèque universitaire, parce que là on parle de masses énormes, notamment dans notre fonds étude, qui avait un budget jusqu'à l'an dernier de 30 000 €. Ce n'est quand même pas négligeable, et certainement la plupart des ouvrages sont à la Bibliothèque universitaire. Les gens qui l'utilisent, ce fonds d'étude à la Bibliothèque municipale, font donc partie des étudiants qui pour le coup sont mobiles entre les deux services. En tout cas, sur le fonds local, il y a effectivement une dynamique à créer au sein de Dijon avec le CRL. Mais je pense qu'il y a quand même un usage au sein du service. Il ne faut vous déplacer sans arrêt, même si c'est à 200 mètres. Mais je ne connais pas bien vos acquisitions, mais on peut en discuter.

Isabelle Lefort, *Ministère des Affaires étrangères*. Bonjour, moi je suis Isabelle Lefort. Je suis la responsable de la bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères. Je voulais juste donner une petite expérience avec le SUDOC. Parce qu'effectivement, quand on participe au SUDOC, ensuite on a la possibilité de faire des échanges entre nous. C'est ce qui se passe effectivement entre la bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères et Cujas. C'est-à-dire qu'en ce moment, Cujas, la Bibliothèque universitaire Cujas, désherbe beaucoup et nous propose des titres, beaucoup de titres. Et nous, on se demande jusqu'où on peut aller pour récupérer ces documents. Parce que nous avons

la chance, nous, d'avoir encore des dépôts libres et effectivement nous avons de la place. Donc les bibliothèques commencent à le savoir et nous proposent énormément de documents. Donc nous, c'est dans le sens inverse : je voudrais savoir jusqu'à quand on peut prendre des ouvrages ou alors les refuser. Il faut vraiment une politique d'acquisition très très pointue. Par exemple, des annuaires étrangers, systématiquement, on va nous les proposer. Mais est-ce que je les accepte ou est-ce que je les refuse ? Il y a toute une politique très très fine à mettre en place pour savoir effectivement ce que l'on va faire. Parce que là, il va arriver un moment où je vais refuser. Je ne peux plus accepter tous les ouvrages que l'on me propose. Autre exemple, j'ai récupéré en 2011 9 kilomètres d'une partie de la bibliothèque de l'Assemblée nationale. Nous les avons récupérés, mais nous ne les avons pas traités. Nous sommes dix, donc effectivement nous ne pouvons pas traiter 9 kilomètres linéaires. Mais voilà, c'est une autre problématique.

Edouard Bouyé . Donc notre collection d'ouvrages sur le Zimbabwe n'intéresse pas le Ministère des Affaires étrangères ?

Martine Chauney-Bouillot, *Bibliothèque municipale de Dijon*. Bonjour, Martine Chauney, Bibliothèque municipale de Dijon, encore pour quelques jours. L'intervention d'Elisabeth Grosjean rejoint l'une des questions que j'ai posé il y a fort longtemps déjà, en proposant de se réunir pour faire une sorte de charte d'acquisition bourguignonne, pour parler plus ici du fonds local et régional que d'autres questions. Cela concerne aussi à Dijon les Archives départementales, donc il y a aussi les Archives municipales, ma consœur Eliane qui est à côté. Il y a aussi le Musée de la vie bourguignonne, etc. Donc j'étais assez inquiète de cette prolifération de petits fonds Bourgogne un peu partout, sachant que tout n'est pas complet. Mais je sais également qu'il y a des besoins de service, je le reconnais bien. Simplement, j'aurais souhaité, mais pour moi ça va être trop tard. On m'a dit que j'étais un peu en avance, ce qui n'est vraiment pas normal de ma part d'être un peu en avance sur la problématique. Je suis très heureuse aujourd'hui, parce qu'avec les restrictions budget, personnel, et aussi le problème des locaux, parce que quand même, ça tient beaucoup de place. Et quand on est à quelques mètres les uns des autres, c'est vrai, c'est peut-être un petit peu ballot d'avoir tous la biographie que j'ai vu tout à l'heure à l'entrée de la salle de lecture.

Edouard Bouyé. Excellente biographie par ailleurs.

Philippe Niéto, *Archives nationales*. Bonjour, Philippe Niéto, bibliothèque des Archives nationales. Je voulais attirer votre attention sur le fait que, en tant que décideurs de conserver ou de désherber, nous ne sommes quand même pas seulement tributaires du présent, mais de l'avenir. C'est-à-dire que, pour avoir travaillé longtemps en Bibliothèque municipale, Nathalie et moi-même qui avons travaillé en bibliothèque à Marseille, je me suis rendu compte qu'en fait effectivement, il y a des choses que l'on a gardé précieusement et que l'on trouve en Bibliothèque de France. Il y a des choses qui nous intéressent aujourd'hui et qu'à l'époque on a désherbés, on n'a même pas conservé, simplement parce que c'était de la sous-littérature par exemple. Cela ne nous intéressait pas à l'époque, alors qu'aujourd'hui, les chercheurs et les historiens seraient ravis d'avoir ce genre de fonds. Et je pense par exemple au colportage. Dans combien de bibliothèques on a conservé des canards et les ouvrages de colportage ? Effectivement à l'époque, c'était considéré comme de la sous-littérature, il ne fallait pas le conserver. Si nous faisons pareil, et avant de décider de désherber, de se débarrasser de certains livres que l'on considère comme superflus, il faut quand même se poser certaines questions. Parce que nous sommes aussi comptables de l'avenir, d'une part. D'autre part, je pense que l'avenir, c'est aux partenariats, aux échanges, aux catalogues communs, etc., mais il ne faut pas non plus se débarrasser des originaux. Parce que vous savez très bien comme moi que, dans les bibliothèques, ils disparaissent. Et si on ne garde qu'un seul exemplaire dans une bibliothèque et qu'il disparaît, on n'en a plus du tout. Il faut quand même faire attention, parce qu'il ne faut pas seulement penser au budget actuel, à ce qui nous intéresse actuellement, il faut surtout penser à l'avenir. Or, comme en général les gens sont un peu moutons de Panurge, ils conservent

tous en même temps ce qui intéresse en même temps du monde, sans se poser la question de savoir ce qui intéressera les générations futures. Voilà, il faut simplement être prudent.

Edouard Bouyé. Est-ce que quelqu'un veut dire un mot ? Est-ce qu'on passe au suivant ?

Transition : **Coraline Coutant.** Merci. On va passer à la question des logiciels et thesaurus d'archives et de bibliothèque. Donc quels outils mettre en œuvre une fois qu'on a acquis les ouvrages. Patricia Guyard, Archives départementales du Jura, va en quelques minutes vous faire une synthèse, puis on lancera le débat.

- **Logiciels et thesaurus d'archives ou de bibliothèque ?**

Patricia Guyard, *Archives départementales du Jura*

Débat n° 2 de l'après-midi : **choisir un logiciel de gestion de bibliothèque et un thesaurus matière communs ou non avec les Archives ?**

Choisir en Archives un logiciel de gestion de bibliothèque impose bien sûr d'abord au responsable de la bibliothèque d'un service d'archives, comme d'une bibliothèque à part entière, de s'interroger sur les fonctionnalités attendues d'un outil de catalogage informatisé de livres, de périodiques et le cas échéant de la presse (et, en matière de logiciel strict de gestion de bibliothèque, le choix est bien plus vaste que dans le domaine des Archives), mais aussi sur les modalités de la diffusion des notices informatisées auprès du public des archives (et autre) dans et de plus en plus hors la salle de lecture des Archives. Bien que la diffusion fasse l'objet d'un autre débat, on ne peut l'esquiver ici ; du choix d'un logiciel dépendent le langage employé, les capacités d'extraction et d'interopérabilité des exports qu'on en obtiendra etc. Il convient naturellement aussi de tenir compte de l'outil logiciel précédent éventuel qui conditionne la rétro conversion vers le nouvel outil. Ce sont les bases.

Deux autres points, d'ordre institutionnels, sont aussi à prendre à compte, liés fortement aux deux points précédents. D'une part, un service d'Archives municipales, départementales, ou spécialisé au sein d'une institution publique ou privée, désormais est généralement doté d'un outil propre de gestion (progiciel-métier type Arkhéia, Avenio, Mnesys...) et d'outil de diffusion internet. L'outil-métier qu'utilisera le bibliothécaire doit-il et peut-il en l'état de l'art actuel être le même que celui utilisé par les collègues archivistes ? ou doit-on *a minima* veiller en amont à une compatibilité certaine de langage et de balisage de champs lors d'export des notices et indexations pour en verser les données dans un « pot commun » de diffusion après traitement, destiné aux lecteurs et chercheurs (et professionnels de l'institution) ? D'autre part, le service d'Archives est aussi rarement isolé administrativement et scientifiquement ; la mise en réseau des ressources de toute nature est sollicitée. Le bibliothécaire et le responsable des Archives peuvent légitimement choisir, en partenariat scientifique, plus souvent par nécessité ou obligation de gestion administrative et même de compétence détenue par les équipes informatiques supports, le même outil que la Bibliothèque municipale ou la médiathèque/bibliothèque départementale de prêt voisine, ou que la bibliothèque universitaire de référence, afin de partager plus aisément compétences métier des agents, ouvrages à cataloguer (cas de description partagée), et ressources obtenues à diffuser auprès du public.

Pour exemple pratique, depuis l'acquisition du progiciel Avenio en 2000, les Archives du Jura ont choisi d'utiliser cet outil métier archives pour informatiser leur bibliothèque (monographies, périodiques). Il a un module bibliothèque assez fonctionnel, qui a évolué au fil du temps pour mieux prendre en compte les besoins et normes propres au monde « livres », et permet une indexation spécifique (auteurs, thèmes par exemple) ou commune avec les Archives (index édifices, lieux, personnalités...); le portail web associé permet une recherche et diffusion communes avec différenciation hiérarchisée des résultats de requêtes communes aux fonds d'archives et à la bibliothèque. En revanche, pour participer au réseau Jumel39 (choix exprès des Archives du Jura) qui regroupe, sur un même portail, les notices de toutes les bibliothèques publiques du département du Jura, il a fallu attendre la possibilité d'export des notices en XML et fabriquer une « moulinette » spécifique pour retenir et convertir en Unimarc les champs utiles à Jumel39 lors d'exports réguliers de mises à jour depuis Avenio ; on ne peut donc aisément partager notre ressource, et *a fortiori* elle

n'est pas directement moissonnable. En cherchant un nouveau progiciel pour gérer les Archives, notre volonté a été de ne pas découpler la gestion de la bibliothèque si étroitement associée depuis 15 ans à celle des Archives et de récupérer toutes les notices d'Avenio pour intégration dans le nouveau progiciel ; le choix du progiciel Mnesys est satisfaisant mais, comme Avenio, pas totalement car bâti sur XML-EAD (impossible de cataloguer en même temps en Unimarc) même s'il offre une interface ISBD pour les principaux champs de catalogage compatibles avec XML-EAD il faut jongler avec des balises d'ead sur une autre interface pour fournir les autres champs ; il requiert aussi la fabrication d'un programme spécifique d'export pour Jumel39 (pas d'automatisme possible, mais exports possibles en Dublincore, XML etc.).

Mais le débat ne serait pas complet si, en Archives, on faisait l'impasse sur un point majeur. Les Archives, du moins les services un peu importants, ont rarement seulement « une » bibliothèque, constituée au fil des ans de nouveautés ou de livres anciens liés au ressort historique, territorial et thématique du service, de la presse locale, des achats et conservation obligatoires de publications officielles, et enfin du dépôt légal imprimeur des périodiques jusqu'à une date récente pour les Archives départementales. Les Archives ont très souvent à gérer dans leurs fonds des ensembles de livres dont ils constituent même parfois des éléments fondamentaux, à titre administratif et historique.

On pense bien sûr à la littérature « grise », à la documentation de travail d'administration qui, ordinaire, s'élimine, mais qui peut, dans des cas hautement spécialisés, former des ensembles proposés aux Archives (cas des AD Jura : une bibliothèque judiciaire, mais surtout celle des Eaux et forêts acceptée -et non moins sélectionnée- vu l'importance de ce secteur dans le département). Il existe aussi des cas où l'imprimé (et non plus la bibliothèque) est un élément structurel des dossiers d'instruction au sein d'un service. (Citons un seul exemple : la collecte à la Drivre [antenne du Jura] des dossiers d'instruction de demande de permis de recherche puis d'exploiter d'hydrocarbures dans les années 1950. Les études géologiques et pétrographiques fournies à l'appui de la demande de recherche et celles faites au cours de la recherche par des géologues employés par la société concessionnaire et éditées par le BRGM sur la base de carottages (carottes conservées à ce jour au Centre d'étude et de conservation archéologique René Raymond à Lons) ne peuvent être retirées des dossiers et du versement au prétexte qu'il s'agit d'imprimés qui seront consultables ailleurs, car elles ont aidé voire déterminé la prise de décision de l'administration compétente et du concessionnaire à poursuivre ou non les investigations et les exploitations).

Or, il faut bien analyser correctement ces imprimés parmi et dans des dossiers et cotes d'archives. La question d'un outil polyvalent pour ce faire apparaît là avec une acuité toute particulière si on veut éviter une double saisie (outil archives+ outil bibliothèque), et une double cotation qui complique inutilement la procédure. Il s'agit ici d'imbriquer côte à côte (cote à cote devrais-je écrire), voire l'un dans l'autre analyse d'archives et notice d'imprimé au sein d'un même inventaire de fonds d'archives ou bordereau de versement, tout en faisant apparaître aussi la notice lors d'une interrogation sur 'bibliothèque' ou sur tous les fonds.

Dans les fonds d'archives privées, même constat de présence d'imprimé, qu'on soit dans le cas d'un fonds familial dans lequel figurent les écrits manuscrits ou imprimés des personnes ayant constitué ce fonds dans le cadre de leurs activités, ou qu'on soit dans le cas d'un fonds professionnel (voire industriel) qui rassemble relevés, correspondances, études, documentation et parutions scientifiques de l'auteur du fonds, d'étudiants, de collaborateurs ou de tiers (encore des exemples jurassiens : les archéologues Pierre et Anne-Marie Pétrequin, le spéléologue Jean Frachon, les salines comtoises ; dans les Hautes-Alpes, le fonds du naturaliste David Martin).

A présent, on comprend mieux qu'au-delà du choix du logiciel à choisir, c'est la place de ces bibliothèques et ensembles d'imprimés et leur propre structuration au sein des fonds d'archives et du service d'Archives à part entière qui doit être envisagée ; la bibliothèque, la fonction même bibliothèque, n'est pas accessoire et annexe au service d'archives, elle est une part en soi dans et avec les archives, de la collecte à la valorisation. Enfin, comme on le déduit des derniers cas cités sur les fonds privés et fonds de bibliothèques administratives spécialisées, au-delà du catalogage traditionnel à la pièce, il y a un ordonnancement général, une cohérence intrinsèque, un cadre de classement, même simple, à donner à ces ensembles mêlés aux archives ou constituant des groupes de cotes propres (cas du fonds David Martin aux AD des Hautes-Alpes que j'avais fait doter d'un cadre de

classement thématique et hiérarchisé, préalablement à son catalogage et à sa cotation, refusant de voir dans l'indexation matière le seul moyen de retrouver les ouvrages alors que l'auteur du fonds n'a pas constitué ce dernier au hasard mais selon des axes forts et évidents que le plan de classement a mis en évidence) ; les progiciels-archives avec la hiérarchisation possible de l'Xml-ead, sont sans doute plus aptes que les logiciels bibliothèque à prendre en compte cette notion structurelle, laquelle paraît forcément fondamentale et naturelle aux yeux de l'archiviste dans ces cas précis.

Et autre point non moins important au sein du service d'Archives et induits de l'immersion de l'imprimé dans les archives : les bases du catalogage de l'imprimé doivent être connues a minima des archivistes et celles de l'ordonnancement organique ou thématique connues des bibliothécaires. Le dialogue professionnel est de mise au cœur du classement.

La question de thesaurus commun ou non n'est guère plus simple à trancher. Si des index lieux, édifices, personnalités communs peuvent aisément se mettre en place et même respecter les normes internationales édictées, il n'en est pas de même des indexations matières. De façon pratique et raccourcie pour ouvrir le débat, disons que les bibliothécaires utilisent volontiers l'indexation matière Rameau, les archivistes le Thésaurus des archives locales. Sont-ils compatibles et est-il plus (ou moins) cohérent en service d'archives d'utiliser l'un ou l'autre pour la bibliothèque ? Et quid du bon vieux thesaurus matière maison ?

Rameau a de quoi effrayer de potentiels utilisateurs professionnels peu aguerris et *a fortiori* le public à cause de sa complexité, de sa grammaire contraignante et de ses interdits lexicographiques nombreux (mon avis, très personnel donc très discutable, est qu'il a été fait par et pour des bibliothécaires certes chevronnés, mais sans grand souci du lecteur lambda) ; mais il est précis, structuré, hiérarchisé comme peuvent l'être les thesauri d'Archives, il permet des échanges avec d'autres sites internet par son utilisation fréquente en bibliothèque et couvre bien le domaine historique dans ses généralités. Il n'est pas *a priori* employé pour indexer des archives (ce n'est pas son champ d'application) ; il ne peut donc être commun avec l'indexation de celles-ci dans un service d'archives. En outre, est-il assez fin pour aborder les originalités historiques de chaque territoire couvert par les services d'Archives ?

Le thesaurus des archives locales, quant à lui, est l'ancien thesaurus des archives contemporaines W élaboré à la fin des années 1980, révisés plusieurs fois, étendu aux archives modernes et même anciennes des Archives départementales et municipales. Il ne paraît pas adapté à l'imprimé car il se restreint aux objets couverts par l'administration, souci premier de son corpus ; l'indexation d'imprimés avec ce thesaurus paraît ne pouvoir se faire qu'à des niveaux généraux, peu utiles à une recherche pertinente.

Les thesauri ou les index « maison » matières paraissent naturellement garants de plus grande cohérence interne, historique, administrative, géographique d'indexation des fonds et imprimés que l'on gère et donnent à consulter. Ils sont prépondérants en services d'Archives. Cependant, outre l'usage interne rendu toujours compréhensible (heureusement), l'indexation est destinée aussi à terme au public extérieur à l'institution. Certes, avoir son indexation à soi n'avait guère de conséquence tant que chaque institution diffusait chez elle ses propres outils ; à l'utilisateur de s'adapter, au besoin on lui fournit la liste des mots mères utilisés pour le guider. Mais ce choix se heurte depuis plusieurs années à la mise en commun des données sur des sites et portails, sauf à accepter que le moissonnage ou l'export ne concerne que les données, non leur indexation, ce qui peut avoir de fâcheuses conséquences s'il s'agit de portails de bibliothèque, ce qui peut en avoir de plus grandes encore s'il s'agit de portails communs archives-bibliothèque voire musées.

Des travaux de rapprochement des thesauri de nombreuses disciplines « patrimoniales » sont en cours actuellement, mais les spécialités concernées, parfois très pointues, augurent mal d'un langage commun usuel, accessible à tous. Pour contourner le problème, peut-on souhaiter l'adjonction sur un même portail de tous les thesauri utilisés par les partenaires du site ? Là survient un autre écueil : la multiplication des thesauri éventuellement voisins (avec listes de mots redondants, au singulier et pluriel par exemple). Interrogeables au sein d'un même champ « sujet », selon la dactylographie et la sémantique utilisée, ils livrent des résultats d'interrogation différents, incomplets. Là nous devons attendre les progrès en sémantique informatique pour que, à partir d'un

mot matière inscrit, le système recherche, reconnaisse et propose les termes voisins ou approchants issus des divers thesauri, avec le contexte sémantique correspondant. La question reste ouverte, et sans doute, à ce stade, insoluble. Du moins le débat est ouvert aussi à ce sujet.

Toujours à titre d'exemple, les Archives du Jura ont confectionné un thésaurus matière maison pour la bibliothèque à partir de celui des Archives du Doubs, simple et efficace, adapté aux besoins ; en site web comme en local, les interrogations peuvent se faire par ce thésaurus de façon spécifiquement annoncé ou non : sur formulaire bibliothèque, seul ce thésaurus est interrogé, sur le formulaire commun archives et bibliothèque, le thésaurus archives locales et le thésaurus matière bibliothèque sont interrogés. En revanche, les exports sur Jumel39 dépouillent nos notices de leur indexation matière maison car Jumel 39 ne peut la prendre en charge ; nos notices sont interrogeables sans omission sur champ titre, auteurs, collection.... Autrement dit, si nous sommes seuls à avoir un ouvrage, il ne paraîtra pas à l'interrogation « sujet » (matière) offert sur Jumel39 qui ne reprend que l'indexation faite par les bibliothèques sur Rameau et la classification Dewey ; mais si d'autres institutions ont le même ouvrage et s'il y a interrogation au champ sujet, notre exemplaire apparaîtra parce que la notice complète d'au moins un exemplaire indexé avec Rameau dans une bibliothèque sera appelé et avec lui, tous les exemplaires similaires, qu'ils soient indexés ou non au mot matière. Nous venons d'apprendre que Jumel a intégré le thésaurus matière maison du CAUE, partenaire du portail, en plus du thésaurus Rameau ; à terme le nôtre pourrait donc être accueilli et on se trouverait dans le cas mentionné ci-dessus d'addition automatique et de thesauri diversement établis et non sémantiquement liés.

Philippe Niéto, *Archives nationales*. Je voulais vous dire, je suis d'accord avec vous, et pas tout à fait d'accord. Je pense qu'effectivement, il faut un cadre de classement, y compris pour les imprimés de bibliothèque. Mais c'est vrai, vous avez raison, il y a des imprimés dans les fonds d'archives qui sont nombreux et qu'il ne faut surtout pas enlever des fonds d'archives, on est d'accord. Il faut surtout les laisser où ils sont. Ils sont dans une logique au niveau de ce fonds. Mais, en revanche, il y a quelque chose d'important ici, c'est les échanges entre bibliothèques. Le fait de savoir, par exemple, que tel document imprimé existe à la BNF dans tel service, ou par exemple telle bibliothèque de telle ou telle région, quelle soit d'archives ou pas d'archives. Et effectivement, dans un fonds d'archives, c'est important. Or pour cela, il faut absolument qu'il y ait une interrogation commune. Moi ce que je pense, aujourd'hui très facilement, il suffit, lorsqu'on a le temps de le faire, de, tout en conservant les imprimés dans le fonds d'archives dans lequel ils ont été versés, il suffirait simplement de faire un catalogage en Unimarc en format d'archives, pardon, de bibliothèque des imprimés, et de lui donner une cote qui serait celle qui renverrait à son dossier d'archives. Et on saurait que dans ces archives il y a un imprimé qui est écrit de telle ou telle manière. On pourrait même mettre quelque chose qui signalerait que c'est dans une autre cote. Surtout on le touche pas, on le laisse là où il est. Mais en revanche, on peut savoir à hauteur de la France ou du monde qu'il y a tel imprimé qui se trouve aux Archives de la Côte-d'Or dans tel fonds. Et je pense que c'est ça qu'il faut faire. Il ne faut pas fusionner. Il faut au contraire utiliser deux catalogues différents, mais ne pas distraire s'il y a des imprimés ou des livres qui se trouvent dans des fonds d'archives.

Patricia Guyard Alors je suis tout à fait d'accord avec vous, je ne parlais pas d'effacer. On peut même avoir la possibilité de dupliquer les cotes pour les réinsérer dans la bibliothèque. On n'a qu'une cote, mais on peut la faire apparaître dans deux types d'inventaire. C'est ce qu'on fait aux Archives départementales du Jura. Comment ?

XX . Il faut numériser, faire le recueil factice numérique...

Patricia Guyard . Non, je parle bien... Non, c'est une cote par document. Mais la cote d'un document publié à l'intérieur d'un instrument de recherche archives qui va porter une cote W par exemple, la notice va aussi apparaître dans le catalogue de bibliothèque. Et à partir de là, c'est tout bon.

Annie Perrono, *Archives départementales du Finistère* . Avec sous un format Unimarc. Alors

Annie Perrono, Archives départementales du Finistère, bibliothécaire dans un service d'archives. A savoir, mes collègues archivistes quand ils traitent des fonds que vous avez fait depuis décembre d'un fascicule BRGM, il me le signale, moi, bibliothécaire, avec une notice unimarc avec une note d'archives, point barre. Et autrement, à propos de l'XML-EAD, le catalogue de la Bibliothèque d'archives est donc en unimarc. Et le jour où les Archives départementales du Finistère ont voulu ouvrir un portail, je souhaitais, moi, apparaître en recherche simple et j'ai converti en Dublin Core mon catalogue. Et puis ça fonctionne bien. On est capables d'avoir des outils de gestion différents et de se retrouver quand même au final. C'est ça qui est l'intérêt de la chose.

A. J'ai un autre exemple. Dans notre fonds, nous avons une mazarinade, fonds de bibliothèque. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait également des mazarinades dans le fonds archives. Nous avons pris toutes les mazarinades du fonds archives et nous les avons cataloguées en format marc, en mettant une localisation tout simplement archives et en ne permettant pas la communication. C'est juste pour signaler que le fonds était différent. Comme ça, on a pu décrire pièce à pièce les mazarinades, les brouillons, les copies et tout ce qui tournait autour d'elles.

Caroline Poulain, *Bibliothèque municipale de Dijon*. Je voudrais citer un exemple qu'on est en train de tester à la bibliothèque. Nous nous attaquons à un fonds du XIXe de 50 000 imprimés pour lequel on a fait un double choix de traitement en accord avec le service livres et lecture. Nous cataloguons en unimarc normalement les imprimés pour qu'ils soient traités dans les normes, puisque c'est quand même mieux pour les imprimés, pour que nous puissions aussi verser dans le catalogue collectif de France, ce sera important que les ouvrages s'y trouvent, pour aussi qu'ils soient dans le catalogue général de la bibliothèque. Mais par ailleurs, nous avons le cadre de classement de la bibliothèque par la famille d'origine et on voulait vraiment que les gens puissent naviguer dans ce cadre de classement. Donc on a créé un instrument de recherche en XML-EAD avec le cadre de classement, avec une notice unimarc et un lien qui renvoie à la notice unimarc complète. Et par ailleurs, il ne faut pas oublier maintenant qu'on a beaucoup d'outils de recherche fédérée qui nous permettent d'aller chercher dans les outils, et en XML, et en unimarc. Même si ça reste encore dans le domaine des recherches, ça commence à se développer. Les prestataires commencent à nous proposer des solutions.

XX . Je voulais juste rajouter quelque chose. Ce qu'on peut faire également, dans certains cas. Lorsque nous avons par exemple des fonds d'archives qui sont très riches dans des pièces, des séminaires par exemple, des pièces qui sont imprimées, qui doivent à mon avis être en unimarc. Si on veut les présenter différemment de la logique du fonds elle-même, on peut éventuellement numériser et faire ce qu'on appelle des recueils factices numériques, dans lesquels on aurait des pièces qui seraient sorties de leur contexte, avec la cote évidemment en boîte originale, mais qui permettrait de reconstituer éventuellement des pièces dans une autre logique, par exemple, celle du fonds primitif, en conservant la pièce en fonds primitif. C'est une possibilité un peu plus longue, qui peut être intéressante. Imaginons que l'on veuille faire sur un fonds de papier à en-tête par exemple. On en a dans beaucoup de fonds d'archives. Si l'on veut, on peut très bien les sortir, les numériser, les mettre à part dans des recueils factices numériques et en pdf. Mais ça n'empêcherait pas que ce papier à en-tête avec la lettre correspondante resterait dans le fonds d'archives. On pourrait avoir une autre approche. On pourrait être un chercheur qui s'intéresserait par exemple à la typographie des en-tête des notaires au XIXe siècle et qui serait ravi de ne pas avoir à chercher les minutes des notaires de Paris ou d'ailleurs et les papiers à en-tête.

Danielle Benazzouz, *Archives départementales du Val-de-Marne*. Si on continuait juste un peu sur ce que vous venez de dire, parce que nous, l'indication des choses par extrait, c'était quand j'étais jeune. Par-contre, il faut savoir qu'avec l'informatique, moi qui ai connu le service d'archives sans informatique il y a très longtemps, permet, quel que soit le logiciel, après on peut détourner les

choses comme on veut, l'accès au fonds qui contient justement des ouvrages. Par exemple, sur les cités aux Archives départementales du Val-de-Marne, nous avons le fonds Paget, qui est donc un fonds sur l'éducation populaire, et souvent, par exemple Raoul Dubois, sont des gens qui ont versé chez nous leurs documents personnels, leurs papiers, verse des bouquins, verse des cassettes, verse des 33 tours et je ne sais quoi d'autre comme support. Alors là, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on sépare tout ? Non, c'est ce que vous disiez. C'est-à-dire que nous c'est coté en J, 500 J parce que c'est le fonds Paget. Et après sur notre logiciel, on a une petite rubrique qui s'appelle typologie. Du coup, grâce à cette rubrique typologie ou support, ça permet aux personnes de chercher. C'est une indexation, une recherche indexée sur deux choses, c'est-à-dire je veux des disques 33 tours sur tel sujet, ou je veux des documents visuels sur tel sujet, ou je veux des bouquins sur tel sujet. Il suffit d'éduquer un peu le lecteur, et en même temps, ça nous évite bien des soucis et ça raccourcit un peu le temps de traitement des documents, qui théoriquement doivent être mis en service assez vite à partir du moment où un lecteur nous fait confiance. Ça, je parle pour les fonds privés, mais ça peut arriver sur les fonds, par exemple, urbanisme. Toutes les études, c'est ce que vous disiez, elles ne sont pas classées à part, elles sont dans le fonds W qui atterrit à un moment donné chez nous.

Elisabeth Grosjean, *Archives départementales de la Côte-d'Or*. Il me paraît important de ne pas trop mélanger archives et bibliothèque. Ici, nous avons comme politique, quand des livres nous sont donnés, (je parle des livres donnés avec des archives, comme ça arrive régulièrement), de me donner les livres que je traite dans la bibliothèque. Ils ne restent pas dans les fonds d'archives, ils n'ont pas de cote d'archives. Je ne mentionne pas en note qu'ils sont rattachés à un don particulier (désormais, cela sera le cas) mais si le fonds est important, je lui donne comme cote le nom du donateur. Mais je crois que ce qui est important, c'est que, quand on fait une recherche, l'on puisse avoir une réponse en archives et en bibliothèque. On vous l'a montré ce matin, avec Ségolène, en allant sur le formulaire [d'@rchivis](#)[TIC] des Archives de la Côte-d'Or, quand vous interrogez sur un mot, vous avez les réponses en archives et en bibliothèque. Vous avez une documentation complète. Alors que vous ayez un logiciel spécial bibliothèque, ou que vous ayez un module de catalogage comme Arkhéia, l'important c'est que les lecteurs puissent avoir le maximum de réponses. Il y a une chose aussi que nous mettons en place ici petit à petit, ce sont les bibliographies rattachées aux séries d'archives. Pour les séries anciennes, c'est fait. Nous ferons la même chose en 2015 pour les séries modernes et ensuite contemporaines. Par la suite, quand vous cliquerez sur la notice d'archive qui vous intéresse, vous aurez aussi une bibliographie. C'est important. On peut avoir à l'esprit une séparation technique, intellectuelle, qui n'empêche pas, finalement, de se retrouver. Il ne faut pas oublier également qu'en bibliothèque, et depuis très longtemps, il existe des normes que l'on doit en principe appliquer. Il est vrai que comme Annie (Perron), j'ai eu une expérience de 20 ans dans une grande BM (Versailles). Donc nous avons tendance à appliquer exactement dans les bibliothèques d'archives ce que l'on a pratiqué ailleurs. Mais, ici, ces pratiques ne contrarient en rien la recherche puisque, quand vous interrogez notre formulaire d'archives, il n'y a pas de problème pour trouver les livres.

Danielle Benazzouz. Je voulais juste préciser quelque chose. En fin de compte, moi je parle de l'instrument de recherche. C'est-à-dire que je ne parle pas de la localisation. Parce qu'évidemment je ne garde pas à la même température les 33 tours et les films 16 millimètres que les papiers. Donc moi c'est l'instrument de recherche qui comprend d'ailleurs lui-même une bibliographie. Je suis chef du service des fonds, donc c'est moi qui gère l'ensemble des personnels qui fait des classements. Je tiens absolument à ce qu'il y ait une introduction des textes à la suite des documents qu'on récupère et bien sûr qu'on a traité, et une bibliographie. Et ça j'y tiens absolument. Ça permet comme ça d'orienter les lecteurs. Et les localisations, c'est complètement autre chose, mais c'est à part. Le principal, c'est que la personne cherche, effectivement c'est ce que vous disiez, et trouve.

Patricia Guyard. Il y a un tout petit problème que je ne nie pas de la facilité à avoir un outil commun de gestion bibliothèque et archives. Alors là, on rentre un tout petit peu dans la technique,

parce que ce problème-là, on s'en est rendu compte aux Archives départementales du Jura. C'est tout simplement que le format en XML-EAD ne peut pas forcément acquérir automatiquement certains genres de l'unimarc. Un exemple tout bête, on s'est retrouvé coincés avec une notion de collection en bibliothèque, donc pour les livres. On l'a mis en note, donc dans le champ note de l'XML-EAD. Et comme nous participons, on en parlait tout à l'heure, à un réseau d'échange de l'ensemble de notre catalogue de bibliographies avec l'ensemble des bibliothèques publiques du Jura, donc c'est le réseau JuMEL 39 où nous apparaissions. Il faut développer un export spécifique qui est en cours de fabrication non sans mal aussi, un export spécifique du futur logiciel XML-EAD vers un nouveau format unimark normal pour rentrer dans ce fameux réseau JuMEL 39. C'est un petit peu dommage, parce que l'XML-EAD me paraît plus souple, plus riche aussi que le simple format unimarc, avec lequel plus on peut faire non pas des avancements, mais malgré tout parfois quelques concessions un peu douloureuses, quel que soit le système support. On parlait tout à l'heure de 26 logiciels pour la gestion des archives et des bibliothèques. Je pense que ce nombre regroupe à peu près autant de systèmes de **SIGB** [Système intégré de gestion de bibliothèques] de classement et d'identification des livres dans une bibliothèque. Au-delà de cette plaisanterie, en réalité il n'y a pas de logiciel miracle qui puisse nous permettre de faire une exclusion que nous appellerions, non plus une fusion des métiers. J'insiste bien, parce que justement dans les départements où j'ai travaillé, surtout dans les Alpes et dans le Jura, je professionnalise à fond la fonction de bibliothèque. Par contre, je veux absolument que l'ensemble des archivistes travaille avec les bibliothécaires, et que les bibliothécaires travaillent avec l'ensemble des archivistes. Et que chacun connaisse le public des uns et des autres pour aller au mieux dans son travail, y compris lorsqu'il s'agit de cataloguer un livre à l'intérieur d'un fonds d'archives.

Ségolène Garçon-Toitot, *Archives départementales de la Côte-d'Or* . Encore deux interventions très courtes. Il y en avait une par ici... Non, alors une dernière.

XX . Il y a quelque chose auquel on ne pense pas. Lorsqu'on parle d'EAD d'un côté, et d'unimarc de l'autre, on ne parle pas du tout de la même chose. C'est-à-dire que l'EAD, en fait, c'est très intéressant et ça sert à cataloguer des pièces, des exemplaires on dira en bibliothèque. Or, un catalogue de bibliographie, un catalogue en unimark, ce n'est pas des pièces. Ça catalogue des éditions. Ça catalogue une édition qui est une espèce d'idée du livre. Ce qu'on retrouve ensuite c'est un deuxième, un sous-catalogue qui est rattaché au premier, un catalogue des exemplaires. Dans lequel il y a le local, disons. Le problème, c'est qu'effectivement on ne peut pas parler de la collection. La collection, ça fait partie de l'édition. Lorsqu'on édite un livre, on a un certain nombre d'exemplaires identiques. Et pour ne pas répéter pour chaque exemplaire les informations, on a une espèce de chapeau qui est la notice bibliographique, qui est en unimark. Et on rattache ce chapeau et les notices qui sont l'équivalent des notices d'archives, qui sont, on pourrait dire ce qu'on veut, de petits exemplaires avec des champs qui signalent les caractéristiques, et qui ne rappellent pas évidemment les caractéristiques qui sont celles de l'édition globale. Mais à la limite, même si l'on n'a pas d'exemplaire de bibliothèque, on pourrait très bien imaginer qu'on a un catalogue de livres totalement épuisés. Ce n'est pas le même niveau. On ne peut pas, et dès qu'on essaie de transformer de l'EAD en unimarc, alors l'effet, c'est que c'est presque du bricolage.

Annie Perrono . Ce n'est pas du bricolage. Ce n'est pas la même chose. Je travaille en unimarc, sauf que c'est dans un service d'archives qui utilise l'XML-EAD. Donc j'ai converti pour avoir notre outil commun, une conversion avec 5 champs de Dublin Core. Je perds, avec mes notices unimarc, des détails. Mais il n'empêche que l'information apparaît en haut, donc c'est réglé. Il y a des champs correspondants entre l'XML-EAD et l'unimarc. Il y a des champs correspondants : le champ auteur, titre...

Transition : **Coraline Coutant** . Merci pour ce débat actif qui montre que la question des logiciels et thesaurus mettent en jeu des questions vraiment très riches entre les archives et les bibliothèques.

On enchaîne pour ne pas perdre de temps sur la question de la restauration et de la reliure, prestataires et procédures. C'est Jean-Pierre Favard qui s'occupe du sujet aux Archives départementales de la Côte-d'Or et qui va nous présenter une petite synthèse avant de passer au débat.

- **Restauration & reliure : quels prestataires, quelles procédures ?**

Jean-Pierre Favard, *Archives départementales de la Côte-d'Or*

Présentation:

La première question à vous poser est la suivante : pouvez-vous effectuer vous-même les travaux de restauration ou de reliure ? En d'autres termes, disposez-vous et des compétences et des outils pour cela en interne ?

Si tel n'est pas le cas, il conviendra que vous vous adressiez à un professionnel et pour ce faire vous n'aurez d'autre choix que de lancer une procédure de consultation.

Bien entendu, il existe des règles en la matière, qu'il faut respecter et tout dépendra des crédits budgétaires dont vous disposez (ligne budgétaire 2316 « Restauration des collections et œuvres d'art »). Cependant, s'agissant de travaux spécifiques, il convient de préciser ce que vous souhaitez afin d'éviter les mauvaises surprises et ce, même si le montant de votre consultation reste modeste.

Afin de pouvoir effectuer votre choix, nous vous conseillons de demander l'établissement de devis sur place, au vu des ouvrages ou des documents concernés et de préciser que « les devis qui ne feraient pas suite à une visite sur site » ne seront pas étudiés. Des demandes techniques devront également être formulées quant à la qualité et/ou à l'originalité des papiers utilisés, les techniques envisagées ou tout autre point vous paraissant important et ce, afin de vous laisser une certaine liberté de choix et surtout de ne pas vous voir « condamné » à ne pouvoir retenir que l'offre la moins coûteuse (car celle-ci n'est pas forcément la meilleure). Pour cela, vous pouvez décider de proratiser l'analyse des offres en fonction de critères tel que le prix mais également les critères techniques que vous jugerez utiles. L'important, ici, étant que « la règle du jeu » soit claire et exposée dès le départ.

Une fois les offres reçues, il ne vous restera plus qu'à les analyser et à les noter en fonction d'éléments objectifs. Car vous ne devez jamais perdre de vue que les prestataires qui ne seront pas retenus pourront toujours vous demander « pourquoi ? » et que vous serez alors tenu de leur répondre de manière précise et argumentée.

Enfin, vous pouvez décider d'appliquer des pénalités en cas de non respect de certains éléments du marché, notamment le respect des délais (à supposer que vous l'ayez jugé incontournable). Une fois de plus, l'important, ici, sera que ce point soit stipulé dans la consultation. Et dernier point à ne surtout pas oublier, bien penser à indiquer une date limite de remise des offres (ni trop proche ni trop éloignée du lancement de la procédure).

Coraline Coutant . Merci, est-ce qu'il y aurait des retours d'expérience sur la restauration ? En interne, en externe ? Quels sont vos choix ?

Morgane Robquin, *Archives départementales de l'Oise* Je vais témoigner d'un chantier que l'on mène aux AD de l'Oise, lancé en 2013 et qui se poursuivra encore en 2015, concernant la restauration de brochures, format 18 x 22 cm, de la 2e moitié du 19e et début du 20e siècle. On a à restaurer des papiers très cassants, à retirer des anti-vol, à enlever des papiers collants sur les couvertures. Nous procédons de deux façons car nous avons un atelier de restauration en interne.

Certaines tâches relèvent d'un marché : retirer les plastiques collants (tout jauni!) et les anti-vol. L'atelier de restauration et de reliure des AD intervient quand il s'agit d'un simple assemblage.

Isabelle Lefort, *Ministère des Affaires étrangères*. Notre expérience est différente, nous avons aussi un atelier mais je voudrais surtout parler d'un partenariat que nous avons avec le lycée professionnel Tolbiac à Paris. Nous prenons des stagiaires pendant 2 ou 3 mois à la bibliothèque. Ils font des petites réparations et restaurations et forment nos agents. C'est un double bénéfice et c'est très sympathique car ils sont très contents de venir chez nous.

Eliane Lochot, *Archives municipales de Dijon* . Je voudrais donner suite à ce que vient de dire Monsieur Favard. Une chose me préoccupe de plus en plus c'est la réponse systématique que nous livrent les firmes nationales, elles nous donnent une clef de réponse qui est la même quel que soit le type d'ouvrage et la période concernée. J'ai la chance de pouvoir choisir encore mes prestataires avec qui je peux m'entretenir et choisir de restaurer ou de relier. Pour des registres de délibérations des 14e et 15e siècles, par exemple, je ne souhaite pas remettre à neuf mais plutôt garder en l'état. Une firme nationale ne le proposera pas.

Une autre chose me préoccupe par ailleurs, la pression qui s'exerce sur nos choix à nous, professionnels. Jusqu'à présent, nous pouvions nous exprimer mais de plus en plus ce sont des non professionnels qui vont établir le cadre des marchés, sans faire attention à ce qui me paraît être l'essentiel de notre métier. Je parlais des ouvrages des 14e et 15e siècle mais j'ai la même attention pour les ouvrages du 20e siècle.

Jean-Pierre Favard . Vous avez tout-à-fait raison, c'est pour cela que l'on demande aux prestataires de venir sur place pour regarder les documents et voir avec eux quel est le travail attendu et sous quelle forme il doit s'effectuer. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les marchés peuvent être rédigés par le service des marchés (en fonction des montants et donc des seuils concernés) ce qui veut dire qu'il conviendra de travailler en étroite relation avec eux notamment afin de préciser les parties plus « techniques » vous intéressant. Ces éléments seront intégrés dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières). Plus vous rentrerez dans le détail et plus le prestataire sera tenu de répondre avec précision. D'autant que les documents concernés par une restauration sont par définition fragiles et qu'il convient de tenir compte de cette fragilité. Il convient de parler de véritable partenariat inter-services, vous vous chargez de l'aspect technique et eux de l'aspect administratif.

Coraline Coutant . Je vous donne la parole et après on interrogera un relieur présent aujourd'hui.

Danielle Benazzouz, *Archives départementales du Val-de-Marne* .

Je rejoins ce que tu viens de dire, Jean-Pierre, il faut faire un constat précis avant de donner des ouvrages à restaurer ou à relier. Il y a encore 10 ans, la période n'est pas si éloignée, j'étais dans les Bouches-du-Rhône et on connaissait ceux qui allaient travailler sur nos livres. On avait des références précises sur eux, on allait visiter leurs ateliers. Mais le plus souvent, maintenant, il faut se dire que le restaurateur ou le relieur sont avant tout des commerciaux. J'ai vu des choses désastreuses en arrivant dans le Val-de-Marne. Si vous avez de bonnes adresses, merci de les mettre sur un blog !

Véronique Drigny, *Reliure Atelier Vercey* . Bonjour, je suis Véronique Drigny, Atelier de reliure et restauration Vercey à Dijon. Il est très important de pouvoir discuter avec la personne qui nous confie le travail. Il m'est arrivé d'aller dans une mairie pour une restauration de cadastre ou de registre de délibérations et je n'ai pas été retenue. J'ai appris qu'un autre prestataire avait eu le marché, son devis proposant une simple boîte mais, à moi, on n'avait pas précisé que l'on pouvait faire une boîte, j'avais donc fait un devis de restauration. Il faut donc être très précis dans la demande.

Pierre-Frédéric Brau, *Archives départementales de l'Yonne*. Aux AD de l'Yonne, on tente, autant que faire se peut de faire des constats d'état les plus précis possibles et cela nous a permis d'écarter certaines propositions beaucoup trop générales ou confuses qui ne correspondaient pas vraiment à la demande.

Transition : **Coraline Coutant**. S'il n'y a plus de questions ou de retours d'expérience sur ce sujet, on va donner la parole à Pierre-Frédéric Brau pour évoquer la mise à disposition du public des bibliothèques d'Archives. Nous avons vu ce matin que les demandes concernant les ouvrages représentaient à peu près 5% des communications.

- **Mettre en valeur et faire connaître**

Pierre-Frédéric Brau, *Archives départementales de l'Yonne* (01:56:46 à 02:05:09).

Une fois qu'on a fait correctement son travail de catalogage, d'indexation, de conservation, se pose la question de la valorisation. Nous en sommes là aux AD de l'Yonne, où la reprise du catalogue de la bibliothèque historique est terminée, accessible sur le site des AD. On a un onglet « bibliothèque » La mise en ligne est en cours. On sent un intérêt réel pour les collections de périodiques qui sont beaucoup plus fréquemment consultées et qui constituent un fonds important à mettre en valeur dans notre service d'Archives. L'enjeu est de taille mais nous avons tout intérêt à valoriser nos bibliothèques pour obtenir des crédits.

Je vais vous soumettre quelques pistes de réflexion et nous pourrons après ouvrir les échanges.

D'abord au niveau de la stratégie à développer. La stratégie interne semble intéressante à mettre en œuvre, à destination de collègues et des lecteurs qui bien souvent ignorent l'existence de la bibliothèque. Il y a la question de la place de la bibliothèque dans la politique de valorisation générale mise en place par le service. Alors, je pense qu'il est important de l'intégrer. Comment l'associer ? Est-il nécessaire de l'individualiser ? Faut-il instaurer un dialogue entre les fonds d'archives et la bibliothèque ? Quels outils pour la valorisation ? Existence ou non d'un guide du lecteur particulier ? Question également de l'accompagnement à la recherche mise en place pour la bibliothèque administrative.

La visibilité à l'extérieur du service est importante aussi et la participation aux catalogues collectifs n'est pas à remettre en cause mais comment faire ?

Elisabeth Grosjean, *Archives départementales de la Côte-d'Or*

Au sujet du guide du lecteur, cela tombe très bien que vous l'ayez évoqué, merci. Le nôtre est en cours de réalisation et il me paraît indispensable. Vous disiez que le public est parfois un peu perdu au niveau de la bibliothèque. Il faut savoir qu'un guide du lecteur n'a rien d'intellectuel, c'est un mode d'emploi, non daté, qui dure plusieurs années malgré les changements inévitables concernant par exemple le nombre d'ouvrages que possède une bibliothèque. Il est d'autant plus nécessaire que les anciens guides d'archives peuvent n'avoir pas été repris depuis des années. C'est le cas du nôtre très bien fait, très complet mais qui ne mentionne pas beaucoup la bibliothèque et ne parle évidemment pas de la façon dont elle fonctionne actuellement.

Ceci dit il y a des départements comme la Seine-Maritime qui a fait un guide absolument magnifique, pour leurs archives et leur bibliothèque. Ce qui est important, aussi, c'est de le mettre en ligne et c'est notre projet.

Alice Zunino, *Centre régional du livre de Bourgogne*.

Pour reprendre votre question sur l'intégration des livres dans la Bibliothèque bourguignonne, que vous dire ? Il y a différents cas de figure : l'intégration massive des notices de la BM (ISO 2709, unimarc) qui s'accompagne d'un gros travail de dédoublonnage, de mise aux normes du catalogage

utilisé dans la BB. Quant au courant qui concerne les notices de nos partenaires et qui est le travail de Maud, l'envoi peut se faire au format excel, ISBD. Quoi qu'il en soit, le CRL doit faire une vérification dans le catalogue avant de localiser le document. Le travail humain et manuel est important.

Isabelle Lefort, *Ministère des Affaires étrangères*. J'ai envie de poser la question de la place matérielle des ouvrages de la bibliothèque en salle de lecture. Il revient en mémoire une discussion aux Archives départementales qui trouvaient leur salle un peu vide et se sont dit que l'on pouvait en fait y mettre des ouvrages de la bibliothèque. Cela permettrait de faire mieux connaître la bibliothèque et, peut-être aussi attirer des lecteurs qui viendraient pour la bibliothèque et pas forcément pour les archives. En plus, il y a des ouvrages intéressants et les Archives sont sympas !

Elisabeth Grosjean, *Archives départementales de la Côte-d'Or*. Je rejoins ce que vous venez de dire, il faut que le livre soit présent en salles de lecture, sinon il n'est présent pour personne et nulle part. Cette présence doit être effective dès la première salle. Il faut que les gens voient les livres. Ici, en salle d'accueil, nous avons un présentoir de nouveautés qui change tous les mois. Certains lecteurs, en prenant connaissance de nouvelles parutions, nous demandent comment ils peuvent se les procurer et les achètent. Il est utile de signaler la plus grande partie de nos acquisitions et nous les y mettons pratiquement toutes. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit ce matin, mais le livre est aussi présent sur le site et sur Facebook.

Isabelle Lefort, *Ministère des Affaires étrangères*. J'ai exactement la même idée que vous. Nous avons, nous, une grande salle de lecture, à la fois archives et bibliothèques, de 140 places et qui, effectivement, n'est pas pleine tous les jours puis que nous avons environ 30 à 50 personnes par jour. D'où l'idée d'y mettre des étagères car il n'y en avait pas puisqu'au départ c'était la salle de consultations des originaux des archives. Nous allons intégrer 210 ml, en gros 6000 documents consacrés à la diplomatie. Pour différencier la bibliothèque des archives, nous avons fait 2 kakemono. Cela devrait être fait la semaine prochaine et nous espérons que les lecteurs viendront voir la bibliothèque. Il faut savoir que la bibliothèque n'est installée à La Courneuve que depuis 3 ans et qu'était avant au Quai d'Orsay et ouverte uniquement aux diplomates. Nous essayons de trouver un public ce qui n'est pas facile car nous sommes maintenant en dehors de Paris et les gens ont peur de venir à La Courneuve ! Nous voudrions aussi ouvrir davantage et faire une nocturne une fois par semaine mais ce n'est pas gagné car d'une part nous ne sommes pas assez nombreux et d'autre part cette idée se heurte à la réticence du personnel. Mais vu qu'il y a des résidences universitaires tout autour, on aimerait vraiment que les étudiants viennent, par forcément pour consulter des documents mais avoir une place pour travailler.

Véronique Bedouin, *Archives municipales de Mâcon*.

Je voulais juste poser la question suivante : est-ce que pour la conservation des ouvrages il faut acheter 2 exemplaires, un en salle et un en magasin ? Ou bien faut-il considérer que faire de la conservation d'ouvrages n'est pas le rôle des Archives mais celui des BM ? Dans ce cas, le seul exemplaire qu'on achètera pour faire des économies ira en salle de lecture.

Pierre-Frédéric Brau, *Archives départementales de l'Yonne*. Nous nous sommes posé la question pour le *Bulletin de la Société des sciences* et nous nous sommes assurés d'avoir 2 collections complètes, une en usuel et une en magasin. Les Tables de mariages publiées par la Société généalogique de l'Yonne ayant attiré la convoitise des lecteurs, nous avons une collection lacunaire. On s'est également posé la question de mettre des puces anti-vol et des portiques ou bien seulement des portiques qui pourraient avoir un aspect dissuasif !

Eliane Lochot, *Archives municipales de Dijon*. Par rapport à la valorisation, il est temps de se démarquer. Pourquoi avons-nous des ouvrages ? On en conserve un certain nombre que l'on ne trouve pas ailleurs, les outils administratifs par exemple. Les bibliothèques d'archives sont également destinataires d'un certain nombre d'articles écrits par nos lecteurs et chercheurs. Voilà en quoi nous sommes différents. Je pense aussi aux relations de proximité avec les chercheurs qui sont bien accueillis chez nous.

Christelle Aubry, *Archives départementales de Saône-et-Loire*

J'aurais souhaité savoir si certains services s'étaient aventurés sur la voie du prêt entre bibliothèques qui est mis en œuvre par le CCFR parce que, tout en étant désireux vraiment de faciliter l'accessibilité à certains ouvrages, la mise en œuvre me paraît toutefois compliquée et lourde pour des équipes restreintes.

Isabelle Lefort, *Ministère des Affaires étrangères*. Nous sommes dans le CCFR mais nous utilisons le Sudoc. On n'a pas obligation de prêter mais on en profite pour demander surtout des articles de revue, 5 à 6 par an. Cela marche très bien car cela se passe en ligne

Jean-Pierre Roze, *conservateur en chef honoraire des bibliothèques* (02:20:37 à 02:21:42).

Je voudrais intervenir non pas comme ancien conservateur mais comme utilisateur. Je voudrais dire que parmi les fonds d'ouvrages importants il y a tout ce qui peut être riche en références bibliographiques. Ici, c'est appréciable de voir des collections des sociétés savantes en salle de lecture.

Eliane Lochot, *Archives municipales de Dijon*. Je reprends la parole à propos de la question de la numérisation. Des lecteurs demandent si tout sera numérisé et je réponds que c'est impossible. Cette question qui s'applique aux documents d'archives se pose aussi pour les ouvrages de bibliothèque. Il faut être très attentif sur ce point, ce n'est pas parce-qu'on numérise que l'on éliminera le document. C'est tout-à-fait basique mais il me semble nécessaire de le répéter encore une fois.

Coraline Coutant. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Une dernière...

Isabelle Lefort. Nous avons fait un petit guide du lecteur et un marque-page propre à la bibliothèque pour montrer ce que l'on peut faire en interne. Ils sont sur la table, vous pouvez vous servir. Il en existe un autre pour les archives.

Transition : **Coraline Coutant**. Merci à tous pour votre participation active. Même si sur quelques sujets toutes les réponses n'ont pas été données, ces questions susciteront d'autres débats. Merci aux AD de la Côte-d'Or d'avoir organisé ce moment d'échange.

Conclusions et perspectives

Edouard Bouyé, *Directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or*

Conclusions et perspectives

Merci beaucoup, Coraline. Il est vrai que l'on n'a pas répondu à toutes les questions mais ces réponses que nous n'avons pas eues c'est vous qui les apporterez en fonction de vos besoins, de la taille de vos services et de l'histoire de vos bibliothèques et je vous remercie d'avoir pris la parole de manière active.

Cette journée d'études n'avait d'autre ambition que de permettre aux participants de se poser mutuellement des questions, de trouver des réponses adaptées à leurs problématiques quotidiennes et à leur situation locale, d'échanger les bonnes idées (quand elles sont transposables). La difficulté du domaine des bibliothèques d'archives, c'est l'extrême hétérogénéité des situations

en termes de crédits, de taux de traitement des collections, de professionnalisation des agents, de positionnement scientifique et culturel, de solution logicielle. La base réglementaire des bibliothèques administratives est plus que centenaire et, depuis, leur développement (ou non) est laissée à l'appréciation des archivistes et de leurs tutelles respectives et successives. La variété des conceptions et des configurations locales, ainsi que des compétences mises à la disposition de ces bibliothèques, ont produit un paysage composite. Il aurait donc été illusoire de proposer, le 11 décembre 2014 à Dijon, des solutions-miracles adaptées à la fois à la bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, des Archives départementales du Morbihan et à celle des Archives municipales de Mâcon.

1. Ne pas rester isolé

L'hétérogénéité des configurations, et la situation de quasi-déshérence de quelques bibliothèques d'archives imposent en premier lieu de ne pas rester isolé.

Le SIAF, qui a marqué son intérêt pour la question en se faisant représenter par Emmanuel Pénicaut et Coraline Coutant lors de notre journée d'études, est attentif aux situations qui pourraient demander expertise et soutien.

Loin d'être périphérique ou secondaire, la bibliothèque est l'une des missions du service d'archives, comme l'a montré Patricia Guyard. Le réseau développé avec une ferveur presque militante par Annie Prunet et Sabine Souillard, sous l'égide de l'Association des Archivistes français, est prometteur ; il sera d'autant plus efficace que les bibliothèques d'archives s'y inscrivent et s'y investissent.

Le Centre régional du livre de Bourgogne a montré tout ce qu'il pouvait proposer aux bibliothèques d'archives, en termes de mise en valeur du catalogue ou des événements – voire de financement, de restauration ou d'acquisition. Il existe des structures analogues dans la plupart des régions ; il n'est jamais inutile d'aller au-devant d'elles pour savoir quelles collaborations sont envisageables.

La connaissance mutuelle avec l'autre bibliothèque de la collectivité (Bibliothèque départementale de prêt pour les Archives départementales même si les vocations de ces établissements sont bien différentes, Bibliothèque municipale pour les Archives municipales) est indispensable, tant pour définir une politique concertée d'acquisition, d'élimination et de conservation que pour envisager des actions communes (manifestations littéraires, catalogue commun comme cela se fait par exemple dans le Cantal, récupération de fonds désherbés, etc.).

Enfin, la Bibliothèque nationale de France peut, directement ou via ses pôles associés, aider à la rétroconversion du catalogue ou à la numérisation des imprimés, notamment les périodiques locaux.

2. Donner du sens aux acquisitions

La présence, ou non, d'une bibliothèque patrimoniale dans la ville du service d'archives, ou dans une ville voisine, change naturellement du tout au tout la politique d'acquisition d'imprimés anciens. Les Archives départementales du Cantal seront encore plus attentives aux catalogues de vente de livres anciens que les Archives départementales du Rhône.

De même, un service d'archives situé dans une ville universitaire acquerra moins d'ouvrages d'histoire générale qu'un service éloigné de toute faculté des lettres ou maison des sciences de l'homme.

Les acquisitions sont, il faut y insister, fonction des fonds d'archives ; elles comprendront les études et travaux menés à partir de ces fonds, y compris les tirages à part de volumes collectifs. Il faut parfois rappeler aux chercheurs, qui n'ont pas toujours le bon réflexe, que les travaux qu'ils ont menés à partir de nos fonds sont les bienvenus ; il est parfois utile de proposer aux étudiants ou aux jeunes chercheurs d'imprimer, avec les moyens de la collectivité, la version numérique de leurs travaux, car le coût de la reprographie n'est pas négligeable.

Lorsqu'un ouvrage ancien, pertinent au regard des fonds, est consultable sur Google ou sur Gallica, son acquisition est moins cruciale, sauf à acquérir un exemplaire remarquable (reliure, envoi manuscrit, *ex libris*) ou utile pour une exposition.

La question des dons et des dépôts est délicate. On y répond presque à coup sûr favorablement

lorsqu'il s'agit d'un fonds d'imprimés complémentaire d'un fonds d'archives. Dans les autres cas, il est souvent nécessaire de trier, sauf à stocker des ouvrages sans rapport avec le fonds ou venant au contraire en double – étant sauf le principe du respect des fonds lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque historique.

Bien cataloguée et bien référencée sur internet, une bibliothèque permet offre parfois la surprise de receler un ouvrage que l'on n'attendrait pas. La condition de cette sérendipité, c'est d'avoir des espaces de stockage et des capacités de catalogage suffisants ; c'est aussi de pouvoir répondre favorablement, le cas échéant, à une demande de prêt inter-bibliothèques (PEB).

3. Donner de la lisibilité aux fonds de bibliothèque

Nos visiteurs sont souvent très étonnés de découvrir que nous conservons aussi un fonds d'imprimés. Pour que celui-ci devienne un outil de travail et de référence, il est nécessaire de lui donner la meilleure publicité possible.

Une salle de lecture ne comporte jamais assez d'usuels ; bien protégés, bien choisis (avec, notamment, la collection complète des revues de sociétés savantes locales), bien présentés, ils sont la vitrine de la bibliothèque. Certaines salles de lecture récentes se sont révélées trop grandes ; il est possible d'y remplacer des tables de consultation par des rayonnages d'usuels.

Mais il y a aussi le stock invisible... Le noyau de nos bibliothèques d'archives est constitué, depuis 1848, la bibliothèque administrative, conçue pour répondre aux besoins internes. A cet égard, il faut réfléchir à la question de l'ouverture au public externe de la bibliothèque dans toutes ses parties: bibliothèque administrative, bibliothèque historique, bibliothèque professionnelle, périodiques. L'expérience montre que le public est susceptible de s'intéresser à toutes ces composantes : les historiens de l'administration sont souvent friands de ces ouvrages reflétant l'action de l'administration à une époque donnée et de la littérature grise, qui, étant située aux confins de l'archive et de l'imprimé, n'a pas toujours été conservée systématiquement ; les étudiants en archivistique et tous ceux qui veulent découvrir cette discipline seront heureux de trouver, dans la bibliothèque du service, toute la littérature professionnelle, ancienne et récente, pour se former ; les chercheurs en histoire, enfin, aiment à découvrir dans les collections des publications dont la rareté et donc l'intérêt sont proportionnels à leur forme artisanale ou à la faiblesse de leur tirage.

Un guide du lecteur, autonome ou intégré au guide général du lecteur sous forme papier ou sous forme informatique (par exemple un tutoriel sous forme d'animation), peut attirer l'attention sur la présence d'imprimés dans les fonds.

Cataloguer tous les livres et tous les périodiques : c'est la première chose. Elle est évidente en théorie (encore que cette priorité soit parfois en concurrence avec la programmation globale des classements d'archives), mais, en pratique, les arriérés sont parfois difficiles à digérer. Le système de catalogage doit permettre à la fois de respecter les normes bibliothéconomiques et de s'intégrer au système d'informatique documentaire du reste du service.

Mettre en ligne le catalogue : c'est la seconde chose. Là encore, et même si les systèmes informatiques sont assez nombreux et en tous les cas rodés, il faut donner au catalogue en ligne de la visibilité (en créant une rubrique spécifiques « Ouvrage imprimés et périodiques », par exemple) et de bonnes facultés de référencement sur internet, ce que ne permet pas toujours l'EAD. En complément, il est bon d'intégrer des catalogues collectifs locaux (par exemple avec la médiathèque de la ville ou du département) ou nationaux (par exemple le SUDOC). Ce qui nécessite des « moulinettes » informatique pour verser les fichiers au catalogue commun, ou bien des extractions qu'il faut mettre aux normes, ou bien encore, la mise en place du système du moissonnage OAI-PMH. Moissonner et être moissonné, c'est la garantie que le catalogue du fonds sera accessible au plus grand nombre.

Faut-il numériser nos collections d'imprimés ? Les services d'archives numérisent fort logiquement en priorité les documents qu'ils sont les seuls à détenir ; il s'agit donc essentiellement de documents d'archives mais aussi de journaux anciens. Au-delà, il convient de s'assurer qu'aucune autre institution, et notamment la BNF, n'a entrepris une telle opération. Et la solution la plus avantageuse (pour tout le monde et pour les finances publiques) est d'envisager des partenariats

avec la BNF (par exemple via ses pôles associés), dans lesquels les services d'archives mettent à la disposition leurs collections (périodiques savants, annuaires anciens, imprimés rares, etc.) de l'institution qui se proposent de les numériser. La convention doit régler l'éventuelle question de l'exclusivité temporaire (cf. la controverse qui a accompagné l'accord passé entre la BNF et Google) et la charge ou la possibilité de la mise en ligne, par exemple par un plan de mise en ligne partagée. Il faut avoir à l'esprit que les portails les mieux réussis et les plus consultés sont ceux qui ont une unité (de contenu, de thème, de lieu), et non les portails fourre-tout. D'autant qu'il semble indispensable que ces imprimés soient disponibles en format texte en plus du format image ; les bibliothèques sont plus rompues à cet exercice que les archives.

Les collections peuvent aussi être « exposées » de manière plus ponctuelle : présentoir (et non vitrine !) des nouveautés et des derniers numéros des périodiques, tant en salle de lecture que sur les réseaux sociaux (Facebook, Pinterest, Flickr) dans lesquels est impliqué le service (scan de la couverture, titre, phrase de présentation et cote) ; présentation thématique accompagnant un événement organisé aux Archives (conférence, exposition, journée d'études, lecture, concert, théâtre, inauguration, etc.).

4. Eduquer le lecteur ou éduquer l'archiviste ?

Il a été question, durant la journée d'études, « d'éducation du lecteur ». Sans nier l'importance de la médiation (physique, en salle de lecture ; virtuelle, sur nos sites internet), il me semble que c'est prendre le problème à l'envers. C'est à nous, en effet, de comprendre non seulement les besoins de nos publics, mais l'évolution de leur mode de travail et de consultation des sources originales, numérisées ou nativement numériques. Ce n'est pas en contraignant nos chercheurs éventuels à tout connaître du format Unimarc ou des subdivisions de l'indexation Rameau que l'on améliorera leur accès à nos collections. Ce n'est pas en pestant contre le « tropisme googlien » des chercheurs (qui d'entre nous, d'ailleurs, pourrait leur jeter la première pierre en ce domaine ?) que nous améliorerons la visibilité de nos collections d'imprimés.

Seule une analyse fine des pratiques de recherche (qui évoluent très vite) nous permettra d'avancer. A cet égard, l'enquête menée en 2013 par le SIAF est éclairante ; et, s'agissant d'imprimés, il est utile de prendre connaissance de la littérature récente et abondante sur ce thème dans le domaine professionnel des bibliothèques.

5. La bibliothèque : l'une des missions des services d'archives

Les fonds de nos bibliothèques éclairent, on l'a vu, nos fonds d'archives ; la réciproque est parfois vraie aussi.

Dans le domaine de la restauration et de la reliure, la synergie est évidente : même ateliers, mêmes prestataires, mêmes marchés, malgré les spécificités de la restauration d'archives. En tous les cas, il est important que les agents en charge de la bibliothèque puissent être intégrés le plus en amont possible à la discussion avec les responsables des marchés, des finances et de la restauration des archives.

Dans le cas d'un fonds de livre accompagnant un fonds d'archives (fonds de château, fonds d'érudit, fonds d'architecte, par exemple) se pose la question de la compatibilité du respect du fonds (lequel plaide pour un IR commun entre livres et archives constituant le même fonds) et de sa visibilité (il faut que les imprimés du fonds en question puissent être trouvés et identifiés par le chercheur, dans le logiciel documentaire par le formulaire spécifique permettant d'accéder aux imprimés). Le plus simple est de le cataloguer comme des imprimés, mais en manifestant leur appartenance à une fonds particulier par un titre dans l'arborescence, une mention dans la notice, une cote spécifique ou encore en les regroupant dans une base informatique à part.

Se pose la question de l'indexation : faut-il adopter l'indexation Rameau, ou bien le thésaurus « officiel » du SIAF ?

Enfin, il est important que les livres et la bibliographie puissent accompagner chaque projet du service : non seulement les événements (cf. § 3), mais aussi les instruments de recherche : bibliographie à la fois approfondie et sélective, qui est le fruit du travail de l'archiviste et du

bibliothécaire et qui va orienter le chercheur de manière qualitative mieux que ne le ferait l'indexation, laquelle ne porte pas de jugement de valeur sur les ouvrages.

6. Mutualiser les bonnes idées

L'administration des Archives de France s'est penchée sur ses bibliothèques en 1975, en 1995 (l'un des acteurs de l'enquête de cette année-là était d'ailleurs mon prédécesseur, Gérard Moyse !), et compte le faire en 2015. Cette sorte de cycle Juglar doit donner l'occasion aux archivistes de mieux connaître les (bonnes) pratiques des services en termes de gestion et de mise en valeur de leurs bibliothèques. A cet égard, qu'il me soit permis de suggérer que le SIAF puisse s'inspirer, fût-ce en l'ajustant à ses besoins propres, de la grille d'analyse composée par l'Association des archivistes français (Bibliothèques d'archives) pour en faire une grille d'enquête à laquelle les services se feront un plaisir de répondre...

Nul doute que cette enquête permettra de préciser ce qui a été entrevu à l'occasion de la journée d'études de Dijon, de formuler des préconisations, de proposer des leviers incitatifs pour faciliter le traitement et la mise en valeur des fonds, de vaincre les hésitations ou les partis pris qui demeurent, de diffuser les bonnes pratiques et les expériences réussies. Ainsi mieux connues et reconnues, nos bibliothèques d'archives pourront-elles trouver toute la place qu'elles méritent non seulement au sein de nos services, mais dans le paysage du patrimoine écrit de notre pays.

Édouard Bouyé

Conservateur en chef du patrimoine

Directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or